

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 novembre 2021

DCM N° 21-11-25-8

Objet : Examen pour l'exercice 2020 des rapports annuels des délégations de service public, du rapport annuel du camping municipal géré en régie pour l'exercice 2020 et du rapport d'activité du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Rapporteur: M. HUSSON

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales pose que les Concessionnaires auxquels la Ville de Metz a confié l'exploitation des services publics ou de réseaux doivent lui remettre un rapport annuel comportant une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service ainsi que les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à leur activité. L'examen de ces rapports pour l'année 2020, dont une synthèse est jointe à la présente délibération, est mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui est invité à en prendre acte.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux constituée par la Ville de Metz s'est réunie et a examiné l'ensemble des rapports de délégation de service public remis par les délégataires au titre de l'année 2020.

Ladite Commission présente également à l'Assemblée Délibérante un état des travaux réalisés par elle au cours de l'exercice précédent. Ce rapport est joint en annexe à la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-3, L.1413-1, L.2224-5, L.5211-39 et D. 2224-14 et suivants,

VU les rapports annuels produits par les Délégués pour l'exercice 2020 et les synthèses produites à l'appui de la présente délibération,

VU l'examen, en date du 15 novembre 2021, fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur les rapports annuels des Délégués de service public de la Ville,

VU l'examen en date du 15 novembre 2021, fait par la Commission Consultative des Services

Publics Locaux sur le rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présenté par son Président pour l'année 2020,

CONSIDERANT que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit présenter au Conseil Municipal le rapport d'activité de ladite Commission au titre de l'exercice 2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE :

- du contenu, pour communication, des rapports annuels des délégataires de service public de la Ville pour l'exercice 2020 et de la note de synthèse desdits rapports.
- du contenu, pour communication, du rapport d'activité retraçant l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2020.

Service à l'origine de la DCM : Mission aide au pilotage
Commissions : Commission Consultative des Services Publics Locaux
Référence nomenclature «ACTES» : 1.2 Délégation de service public

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 8

Décision : SANS VOTE

Rapport annuel de synthèse
**DÉLÉGATIONS DE
SERVICE PUBLIC**

Synthèse 2020



2021

CONTRÔLE
DE GESTION
EXTERNE

SOMMAIRE

Stationnement sur voirie	4
Le Golf	15
Les Arènes	25
Fourrière automobile	34
Camping municipal	40

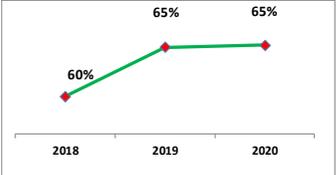
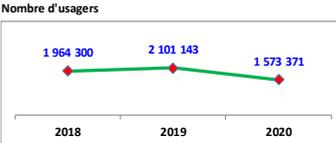
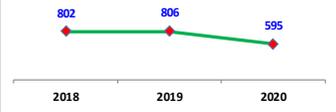
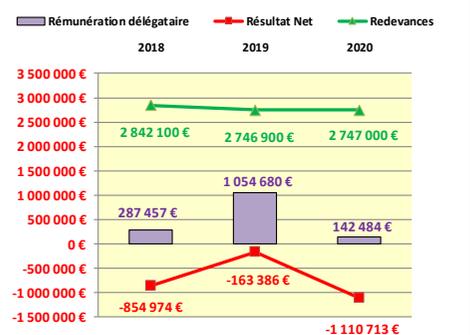


***Ce document répond aux obligations de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Il a été établi à partir des rapports annuels d'activités transmis par les délégataires auxquels la Ville de Metz a confié
l'exploitation de services publics.***

1

STATIONNEMENT

STATIONNEMENT SUR VOIRIE

		Tableau de bord - Délégations de Service Public																																
Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Evaluation Année : 2020 Service gestionnaire : Direction de la Mobilité et des Transports		Code délégation : V_Voirie Stationnement sur Voirie	Date : 28 octobre 2021 Politique publique : SASU Domaine d'activité : Stationnement sur voirie																															
Etablissement Situé à : 13 rue du Coëtlosquet 57 000 METZ Nature du contrat : Affermage Signé le : 01/01/2017 Avec effet au : 01/01/2017 Échéance : 31/12/2023 Durée : 7 ans Nb de Places de Stationnement <table border="1"> <tr><td>2018</td><td>4 555</td></tr> <tr><td>2019</td><td>4 865</td></tr> <tr><td>2020</td><td>4 877</td></tr> </table>		2018	4 555	2019	4 865	2020	4 877	INDICATEURS ◆ Activité Éléments Financiers (En euros HT) <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rémunération délégataire</td> <td>287 457 €</td> <td>1 054 680 €</td> <td>142 484 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>-854 974 €</td> <td>-163 386 €</td> <td>-1 110 713 €</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>2 842 100 €</td> <td>2 746 900 €</td> <td>2 747 000 €</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td> <td>1 964 300</td> <td>2 101 143</td> <td>1 573 371</td> </tr> <tr> <td>% Abonnés-Résidents / Nb de places</td> <td>60%</td> <td>65%</td> <td>65%</td> </tr> </tbody> </table>				2018	2019	2020	Rémunération délégataire	287 457 €	1 054 680 €	142 484 €	Résultat Net	-854 974 €	-163 386 €	-1 110 713 €	Redevances	2 842 100 €	2 746 900 €	2 747 000 €	Nombre d'usagers	1 964 300	2 101 143	1 573 371	% Abonnés-Résidents / Nb de places	60%	65%	65%
2018	4 555																																	
2019	4 865																																	
2020	4 877																																	
	2018	2019	2020																															
Rémunération délégataire	287 457 €	1 054 680 €	142 484 €																															
Résultat Net	-854 974 €	-163 386 €	-1 110 713 €																															
Redevances	2 842 100 €	2 746 900 €	2 747 000 €																															
Nombre d'usagers	1 964 300	2 101 143	1 573 371																															
% Abonnés-Résidents / Nb de places	60%	65%	65%																															
Exploitant : Raison sociale : SASU Metz Stationnement Forme juridique : SASU Adresse : 13 rue du Coëtlosquet 57000 METZ Capital : 200 000 € Société dédiée : OUI Société Mère : SA INDIGO INFRA Immeuble Ile-de-France 4 place pyramide F-92800 PUTEAUX LA DEFENSE		% Abonnés-Résidents / Nb de places 																																
Nombre d'usagers 		Recettes totales annuelles par place 																																
																																		

1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<i>Compte de résultat de la délégation</i>				
Délégation :	Année		2020	
Stationnement sur Voirie	Stationnement sur voirie			
	2019	2020	Ecart en €	Ecart en % 2020 - 2019
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	1 054 680	142 484	- 912 196	-86%
Autres Produits et reprises	-	10 977	10 977	
Total Produits d'exploitation	1 054 680	153 461	- 901 219	-85%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	246 515	241 466	- 5 049	-2%
Sous traitance	497 305	371 436	- 125 869	-25%
Charges de personnel	282 475	227 214	- 55 261	-20%
Redevances Collectivité	4 900	5 000	100	2%
Frais de siège	95 468	14 476	- 80 992	-85%
Impôts et taxes	17 903	13 587	- 4 316	-24%
Dotations aux amortissements	29 331	301 273	271 942	927%
Dotations aux provisions	10 427	-	- 10 427	-100%
Autres charges	3 058	269	- 2 789	-91%
Total Charges d'exploitation	1 187 382	1 174 721	- 12 661	-1%
Résultat d'exploitation	- 132 702	- 1 021 260	- 888 558	670%
Excédent Brut d'Exploitation	- 89 886	- 730 695	- 640 809	713%
Résultat financier	- 9 472	- 13 652	- 4 180	44%
Résultat exceptionnel	- 21 212	- 75 801	- 54 589	257%
Impôts bénéfice	-	-	-	
Résultat net	- 163 386	- 1 110 713	- 947 327	580%

Compte d'exploitation en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

Sur cette 4^{ème} année de réalisation du contrat, les recettes finales perçues par le délégataire s'établissent à 142,5k€ seulement sur 2020. Chute de 85% par rapport à 2019 avec 1M€. La rémunération finale du délégataire dépend notamment des recettes totales d'activités. Avec la crise sanitaire et les 2 périodes de confinement des usagers imposées par le gouvernement, le stationnement payant sur voirie a subi cette forte baisse de fréquentation et donc de recettes correspondantes. Le CEP fourni par le délégataire, dans le cadre de la convention de stationnement payant sur voirie, fait apparaître une estimation de recettes d'activité s'élevant à 1 550k€ en 2019 et 1 654k€ en 2020. Pour atteindre ce niveau de rémunération, le délégataire aurait dû collecter un minimum de recettes de 4 758k€ en 2019 et 5 104k€ en 2020. Les recettes réelles collectées s'élèvent à 3 922k€ TTC en 2019 (soit -17,6% p/r au CEP) et 2 845k€ en 2020. Ces écarts s'expliquent à la fois par une prise de risque par le délégataire dans son offre initiale (niveau de recettes à atteindre), mais également par la baisse de fréquentation due à la crise sanitaire.

Les modalités de calcul de la rémunération du délégataire sont les suivantes : le délégataire, par convention de mandat établie avec la Ville de Metz, collecte les recettes totales du stationnement sur voirie (2 845k€ TTC en 2020), qu'il verse à la Trésorerie Municipale. Sur ce montant total de recettes, la Ville perçoit une part fixe de redevance de **2 742k€** en 2020 (montant modifié par avenant n°2 et confirmé dans l'avenant n°3), ainsi qu'une part variable selon le montant total des recettes collectées. Le seuil de déclenchement de la part variable n'a jamais été atteint. Une fois, ces 2 parts soustraites des recettes totales collectées, le délégataire obtient sa rémunération (nommée ici "recettes activité"). Cette rémunération du délégataire est entendue hors taxes (TVA à 20%), le délégataire reversant la TVA à l'administration fiscale.

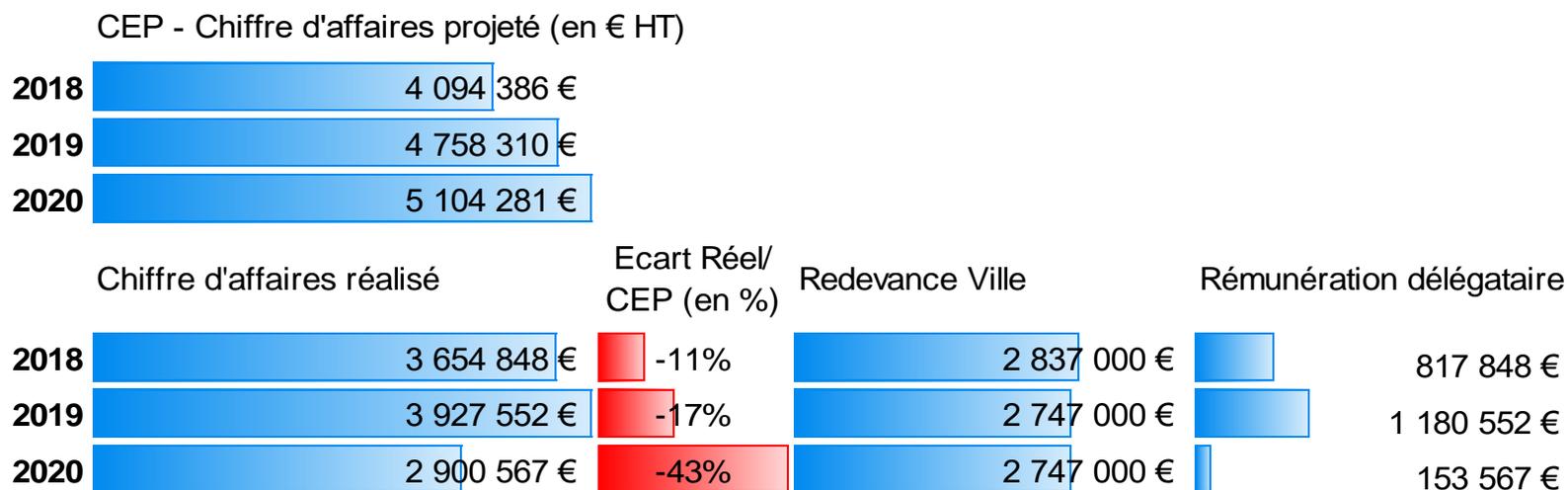
Les recettes moyennes annuelles par place de stationnement pour 2020 sont de l'ordre de **595€** (recettes totales du stationnement/nombre de places de stationnement) contre 806€ en 2019.

À la lecture de ce compte de résultat, les charges totales d'exploitation du délégataire affichent une stabilité entre les 2 exercices (-1%, 1 175k€ en 2020 contre 1 187k€ en 2019). Cela est à nuancer selon les postes de charges. Pour les charges directes d'exploitation, la baisse est importante sur 2020, **-25% soit -285k€** répartis principalement comme suit :

- Diminution des charges de personnel liée à la baisse d'activité (-20% soit -55k€),
- Diminution des charges de sous-traitance liées également au faible niveau d'activité du personnel STREETEO de contrôle du stationnement payant (-25% soit -126k€),
- Diminution des frais de siège (-85% soit -81k€).

Ce qui explique la hausse des charges totales d'exploitation est le montant de dotations aux amortissements enregistrés sur 2020, 301k€ soit +272k€ par rapport à l'exercice précédent. Ce qui neutralise la diminution des autres postes de charges.

La ligne "redevances collectivité" ne comprend que la redevance pour frais de contrôle (5k€). La redevance fixe (2 742k€) n'apparaît pas dans les comptes annuels du délégataire car elle est déduite directement des recettes totales du stationnement collectées par la Trésorerie Municipale. Une fois, la redevance fixe versée à la collectivité, le niveau de recettes de ce contrat est inférieur aux charges d'exploitation du stationnement payant sur voirie, avec un **résultat déficitaire de -1,1M€** en 2020 contre -163k€ en 2019. La rémunération totale revenant à la Ville est stable, 2 747k€ en 2020 comme en 2019.



* Le chiffre d'affaires indique ici les recettes totales collectées du stationnement payant sur voirie

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

La rémunération restante pour le délégataire est en-deçà des prévisions du contrat : 1 729k€ réalisé au 31/12/2020 contre 4 477k€ prévu. La situation financière du contrat affiche des charges importantes sur les principaux postes "achats, services extérieurs" et "charges de personnel" : 3,2M€ réalisés au 31/12/2020. Les charges totales de personnel (sous-traitance + INDIGO) sont en sur-réalisation de 813k€. Les charges totales réalisées affichent néanmoins une sous-consommation de 12%, soit -470k€, principalement expliquée par une sous-réalisation d'investissements à fin 2020 entraînant peu d'amortissements

comptables et donc des dotations aux amortissements plus faibles que prévues dans les comptes du délégataire (905k€ au lieu de 381k€ prévu à fin 2020). Les charges totales s'établissent à 3 936k€ au 31/12/2020 contre 4 406k€ prévues. Cette sous-réalisation des charges ne comble pas le faible niveau de recettes réalisées, et diminue par conséquent, le résultat d'exploitation attendu. Il s'établit à -2 197k€ contre 70k€ prévu.

Des résultats financier et exceptionnel négatifs enregistrés à -28,2k€ et -97k€, et le résultat net du délégataire s'établit donc à **-2 322k€** en 2020 contre un prévisionnel de **-80k€**.

Les variations entre le réalisé et le prévisionnel se résument comme suit :

En euros	2017	à fin 2020	Ecart Réal-Prév	Ecart en %
Recettes Activité	1 728 850	4 476 657	-2 747 807	-159%
Autres Produits et reprises	10 977	0	10 977	100%
Σ Produits	1 739 827	4 476 657	-2 736 830	-157%
Achats, Serv Ext et autres	821 695	878 772	-57 077	-7%
Charges de personnel	2 414 775	1 602 014	812 761	34%
Redevances Collectivité	15 000	0	15 000	100%
Frais de siège	134 597	263 135	-128 538	-95%
Dotations aux amortissements	381 108	905 436	-524 328	-138%
Dotations aux provisions	34 273		34 273	100%
Autres charges	134 983	699 077	-564 094	-418%
Σ Charges	3 936 431	4 406 116	-469 685	-12%
Résultat d'exploitation	-2 196 604	70 541	-2 267 145	103%
Résultat financier	-28 293	-150 861	122 568	-433%
Résultat exceptionnel	-97 013	0	-97 013	100%
Résultat Net avant IS	-2 321 910	-80 320	-2 241 590	97%

Compte de résultat en € H.T.

4. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2020

Au 31 décembre 2020, le nombre total d'emplacements exploités dans le cadre du présent contrat est de 4 877 places réparties sur 7 zones tarifaires :

- Zone A : 275 places
- Zone B : 1817 places
- Zone C : 1276 places
- Zone D : 16 places (shopping)
- Zone E : 100 places (shopping)
- Zone F : 1171 places (grande couronne)
- Zone G : 222 places (Lothaire)

Le parc d'horodateurs est composé de 274 appareils presto 600 Europa de marque IEM, équipés de paiement sans contact. Le stationnement payant en surface est ouvert selon les jours et horaires suivantes :

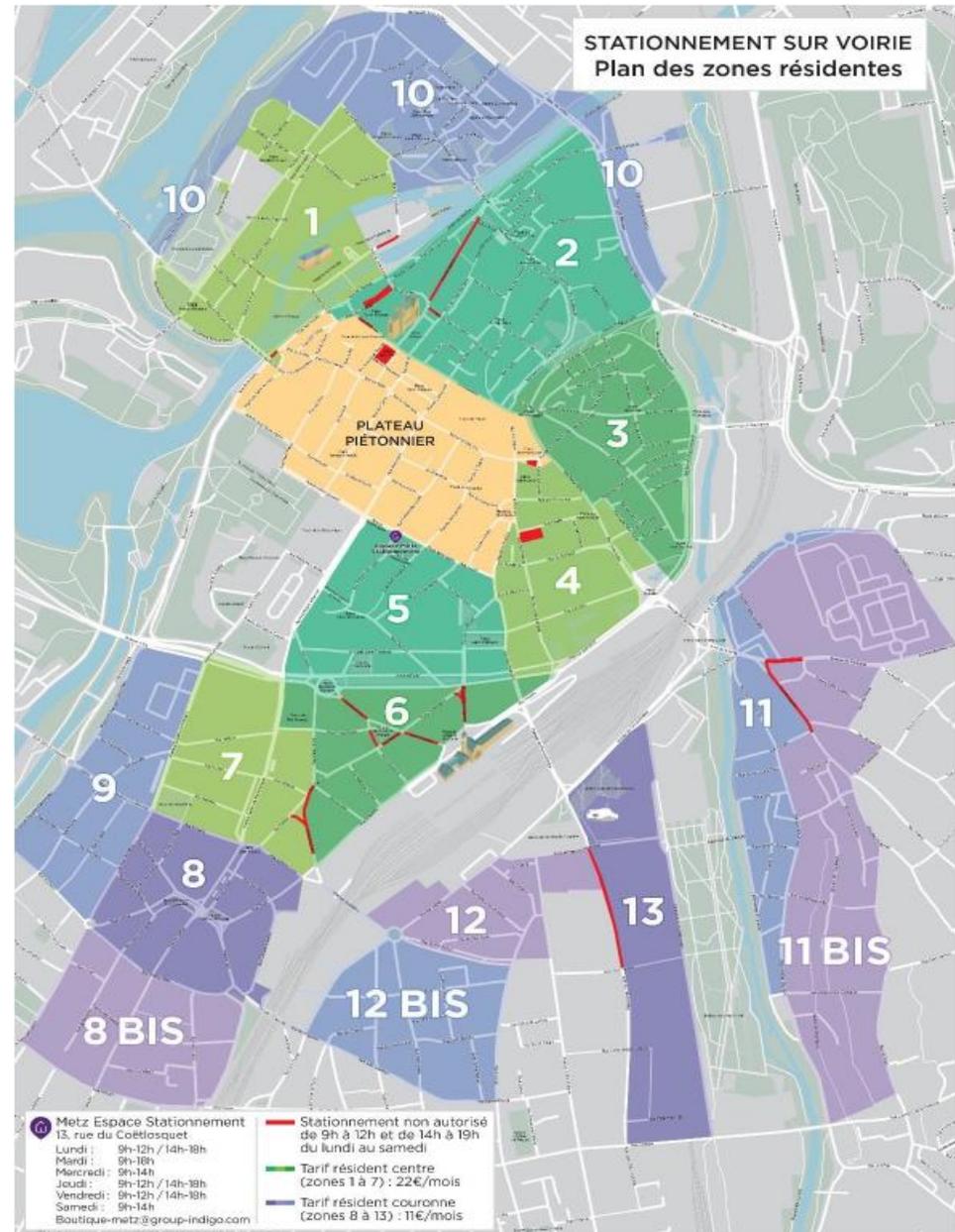
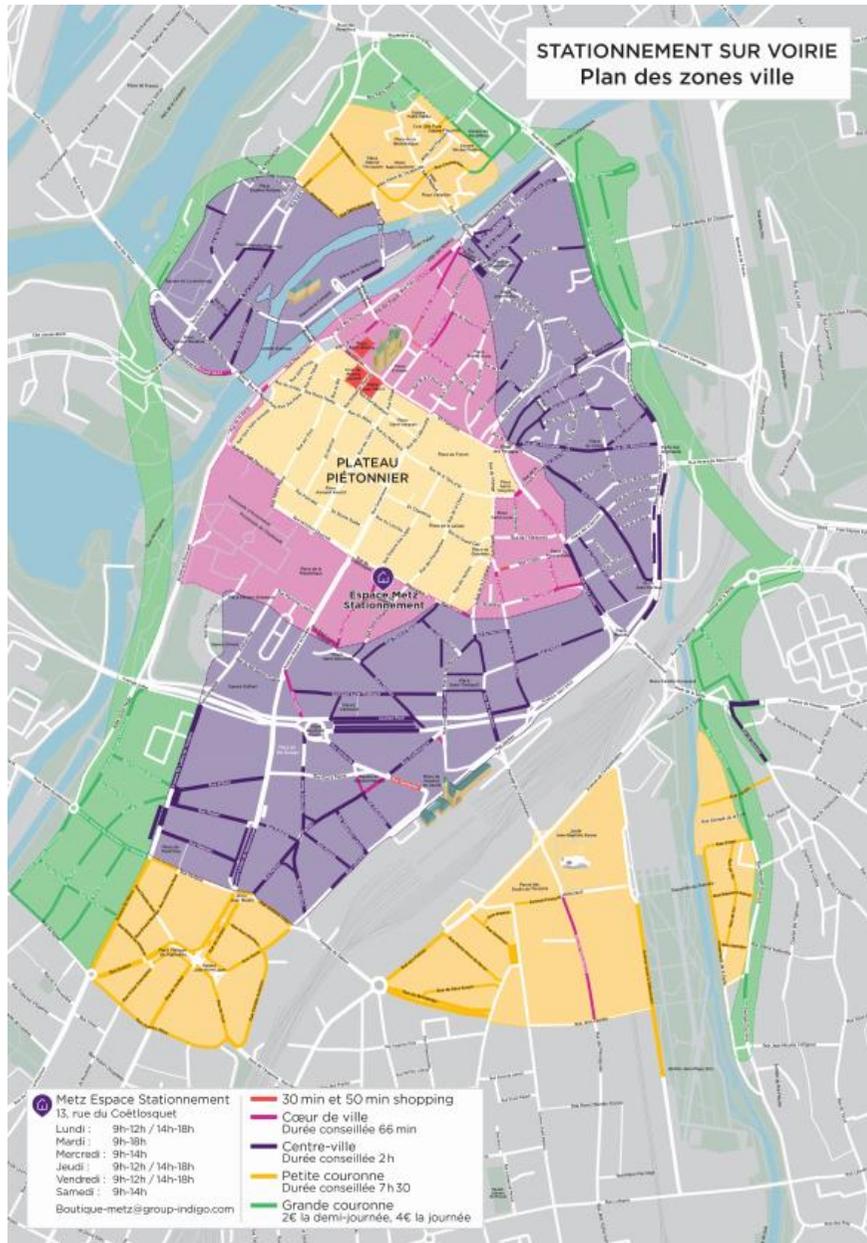
Du lundi au Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 19h

Sauf zone E et G : de 7h à 19h du lundi au samedi

Une synthèse des tarifs en vigueur sur la voirie depuis le 1^{er} octobre 2019 sont présentés ci-contre.

Cœur de Ville		Centre-ville		Petite couronne	
Temps	€	Temps	€	Temps	€
18 min	0,50€	18 min	0,50€	18 min	0,50€
1h06	2€	1h06	2€	1h00	1€
1h16	7€	2h00	3.60€	3h00	3€
1h21	14.50€	2h10	8.60€	7h30	14.40€
1h30	30€	2h30	30€	8h00	30€

30 min shopping		50 min shopping		Grande Couronne	
Temps	€	Temps	€		
30 min	GRATUIT	50 min	GRATUIT	4H	2 €
32 min	0.50€	1h00	0.30€	8H	4 €
1h00	7.50€	1h05	4.10€		
1h05	13.80€	1h10	14.10€		
1h15	30€	1h15	30€		



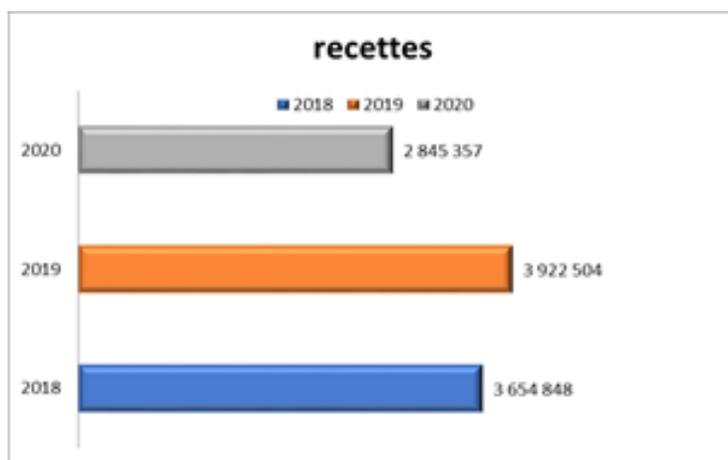
Fréquentation et recettes horaires

L'année 2020 se termine avec 2 845k€ de recettes, soit -27,5% (-1 077k€) par rapport à 2019. L'année avait bien commencé, avec 2 mois en hausse (+13%), mais cette progression a été stoppée par la crise sanitaire et les mesures de confinement imposées par le gouvernement.

Durant le mois d'avril, en plein confinement, les pertes représentent 96,7% des recettes. Le mois de septembre était encourageant avec 13k€ de recettes par jour, mais le 2nd confinement et l'annulation du marché de Noël est venu de nouveau pénaliser les résultats.

Les recettes totales de l'année 2020 se décomposent notamment de la manière suivante (en € TTC) :

- Recettes toutes zones perçues par les horodateurs : **1 108 399€**
- Recettes NFC : **706 197,58€**
- Recettes résidents : **365 447,50€**
- Recettes Vélos : **113,50€**
- Recettes applications mobiles (Easypark, OpnGO, Mobiwoom) : **662 199,49€**.

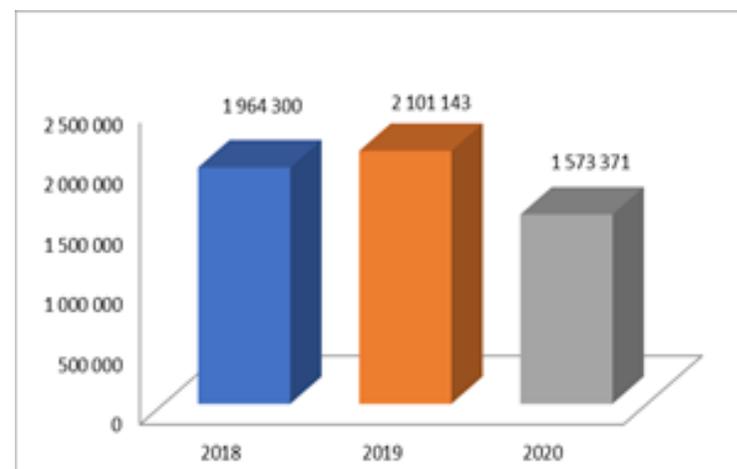


*Recettes totales annuelles liées au stationnement sur voirie
(en € TTC et pour tous les modes de paiement)*

En 2020, les recettes dématérialisées progressent encore pour passer de 52% en 2019 à 61% en 2020, répartis de la manière suivante :

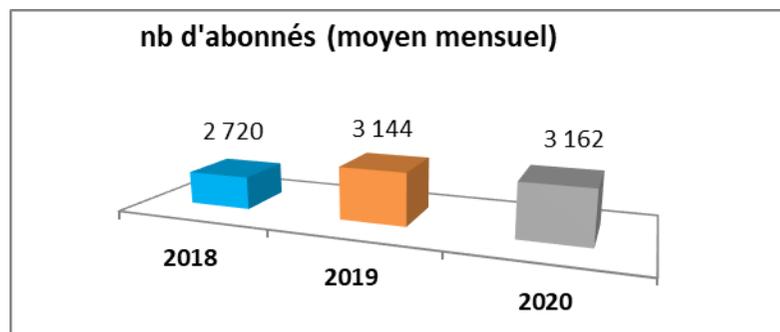
- 24,9% par NFC
- 12,8% de résident (baisse des recettes en octobre)
- 18,2% via Easypark
- 4,9% via OPnGO
- 0,2% via Bonjour Metz.

Avec 527 000 visiteurs de moins, soit -25% de fréquentation en 2020, la voirie a été pleinement impactée par les effets du confinement. En plus, les usagers restent moins longtemps stationnés, à cause de la fermeture des commerces et restaurants, entraînant de fait une baisse du ticket moyen de -10,4%.

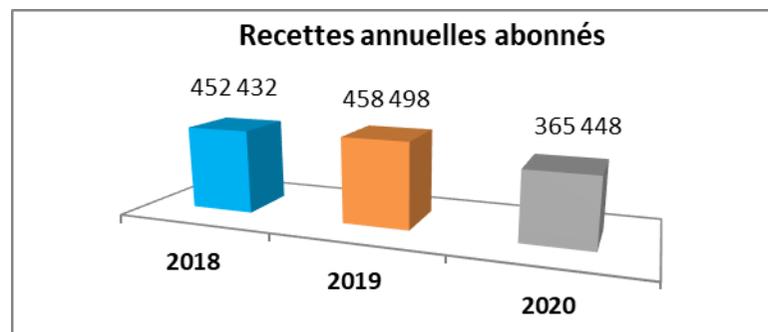


Nombre total de tickets annuels enregistrés (en quantité)

Fréquentation et recettes abonnés



Nombre total moyen mensuel d'abonnés



Recettes totales annuelles abonnés (en € TTC et tous modes de paiement)

Malgré la progression du nombre d'abonnés, les recettes diminuent avec la diminution du tarif abonnés sur les secteurs périphériques (22€ à 11€/mois) à compter d'octobre 2019.

5. CONTRÔLE DU STATIONNEMENT

Suite à la loi MAPTAM de 2014 et la réforme du stationnement payant sur voirie intervenue le 1^{er} janvier 2018, certaines infractions liées au stationnement payant ont été dépenalisées : l'absence et l'insuffisance de paiement du stationnement ne constituent plus des infractions pénales. L'amende pénale (PV) a disparu au profit d'une redevance d'occupation du domaine public, appelée Forfait de Post-Stationnement (FPS). La gestion du stationnement payant relève intégralement des collectivités territoriales qui ont désormais compétence pour déterminer le montant des FPS.

Concernant les Forfaits-Post Stationnement, le montant des recettes 2020 s'élève à plus de 1 104 591,30€. Celles-ci se répartissent de la manière suivante : 45% depuis Metz Stationnement et 55% depuis l'ANTAI lors de majoration de FPS. Le produit de ces recettes est reversé en majeure partie à la Métropole au travers d'une convention de reversement. En vertu de l'article L.2333-87 du CGCT et du décret n°2015-557 du 20 mai 2015, dans les Métropoles, la commune ayant institué la redevance de stationnement reverse l'intégralité des recettes forfaitaires post-stationnement à son EPCI, déduction faite des coûts liés à la mise en œuvre du forfait post-stationnement (pour Metz autour de 23% des recettes totales en 2020).

Sur Metz, STRETEO qui s'occupe du contrôle et de l'apposition des FPS pour le compte INDIGO a réalisé les opérations suivantes durant l'année 2020 :

	En 2018	En 2019	En 2020
Nombre de contrôles	745 263	1 063 828	868 059
Nombre de Forfait Post-Stationnement (FPS)	81 877	104 710	74 499
Taux de FPS / Nombre de contrôles	11,1 %	9.8 %	8,58%
Nombre de Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO)	2 690	2 720	3 178
Taux de RAPO / FPS	3.3 %	2.6%	4,2%
Nombre de dossiers en Commission du Contentieux du Stationnement Payant (CCSP)	12	95	109
Taux de CCSP / FPS	> 0.01%	> 0.01%	> 0.01%

En matière de respect, 8,6% des contrôles effectués sont suivis d'émission d'un Forfait Post-Stationnement (FPS), correspondant à 1,3 FPS/place/mois pour une moyenne de 3 250 véhicules contrôlés par jour.

6. ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

La boutique Indigo est située au 13 rue du Coëtlosquet à Metz. Elle est ouverte les Lundi, Jeudi & Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le Mardi de 9h à 18h, les

Mercredi & Samedi de 9h à 14h. Avec la crise sanitaire et la mise en place des protocoles qui en découle, il y a eu des adaptations d'accueil des usagers. Le respect de la distanciation physique entre salariés a également conduit à recourir à l'activité partielle et donc à adapter les heures d'ouverture au public.

Depuis le 4 décembre 2020, la Ville de Metz a mis en service 12 bornes de recharges électriques afin de permettent aux possesseurs de véhicules électriques de faire le plein de batterie. Elles sont équipées de prises type T2 et T3 et les utilisateurs peuvent profiter directement des recharges au prix de 2€HT/session. Le paiement de ce forfait n'exonère pas du paiement du tarif dû au titre du stationnement, ni du respect de la durée maximale du temps de stationnement. Les bornes sont situées sur les rues suivantes :

- Place du Général de Gaulle (borne 22kw AC/DC)
- Place de la Préfecture (borne 22kw AC/DC)
- Rue du Chanoine Collin (borne 22kw AC/DC)
- Place Saint Simplicie
- Boulevard Maginot
- Place Saint Vincent
- Place Jean Moulin
- Rue Philippe de Vigneulles
- Rue d'Austrasie
- Place du Roi Georges
- Rue Dembour
- Square Soeur Hélène

Concernant la gestion des abris-vélos prévus au contrat, Indigo gère actuellement les équipements suivants :

- place du Général de Gaulle « Gare »
- rue Louis le Débonnaire « Arènes »
- rue Winston Churchill « République ».

Ces trois abris étant gratuits depuis le 1^{er} octobre 2019, l'affichage pour l'utilisation de ces abris a été revu fin 2019 (abonnement journalier et annuel gratuit).

- VEL BOX au Campus Bridoux avec un digicode.

Faits marquants 2020

En 2020 certaines mesures ont été prises dont notamment :

- Suspension du contrôle du stationnement payant pour donner suite au retrait des personnels en charge du contrôle lors du 1^{er} confinement
- Demande d'arrêt temporaire du contrôle en lien avec le second confinement entre le 30 octobre et le 3 novembre
- Décision le 3 novembre de modifier la tarification rattachée à un grand nombre de rues de la zone Cœur de Ville (ou Tarif A au sein de la décision du 19 décembre 2019) pour les transformer en tarif "50 minutes shopping" (ou Tarif E au sein de la décision du 19 décembre 2019), ainsi que quelques rues situées près de la gare (rue Gambetta et square Mangin).

Sur l'année 2020, il y a eu quelques actes de vandalisme qui ont été constatés :

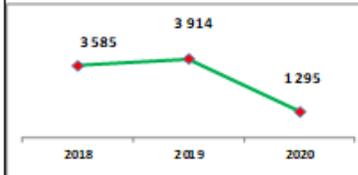
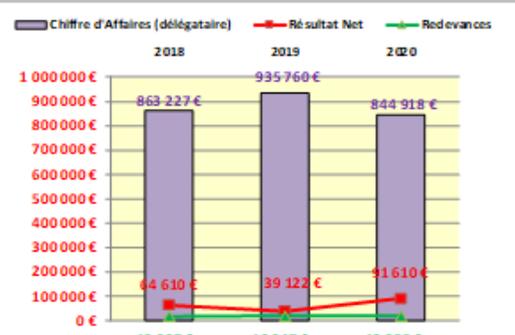
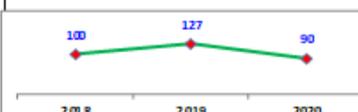
- 7 octobre : l'abri vélos de la Gare a de nouveau été vandalisé. Une information a été mise en place, alertant les usagers que l'abri n'est plus sécurisé.
- 20 octobre : un véhicule heurte un horodateur situé Bld Paixhans, une plainte a été déposée.
- Septembre / octobre : 38 horodateurs ont été vandalisés en 2020 et 108 horodateurs sur le mois de janvier 2021. Le procédé est simple, obstruer le rendeur de pièces, afin de récupérer la monnaie en cas d'annulation. Une plainte a été déposée auprès de la Police Nationale et les services de la Police Municipale ont été alertés.



2

SPORTS ET POPULATION

LE GOLF

		Tableau de bord - Délégations de Service Public																									
Service : Pôle Mission Aide au Pilotage Année : 2020 Service gestionnaire : Pôle Animation, jeunesse, sports et vie associative		Code délégation : V_GOLF Golf de Metz Technopôle	Date : 8 octobre 2021 Politique publique : Sports et Population Domaine d'activité : Sport																								
Établissement Situé à : 3 rue Félix Savart 57070 Metz Nature du contrat : Affermage Signé le : 10/06/2021 Avec effet au : 15/06/2021 Échéance : 14/06/2033 Durée : 12 ans		INDICATEURS ● Activité																									
Exploitant : Raison sociale : SARL GARDEN GOLF de Metz Technopôle Forme juridique : SARL Adresse : 3 rue Félix Savart 57070 Metz Capital : 10 500 € Société déléguée : OUI Société Mère : U GOLF		Éléments Financiers (En euros)																									
		Total compétiteurs 	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'Affaires (délégalare)</td> <td>863 227 €</td> <td>935 760 €</td> <td>844 918 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>64 630 €</td> <td>39 122 €</td> <td>91 630 €</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>19 887 €</td> <td>19 947 €</td> <td>19 955 €</td> </tr> <tr> <td>Nbre licenciés</td> <td>855</td> <td>824</td> <td>747</td> </tr> <tr> <td>Total compétiteurs</td> <td>3 585</td> <td>3 914</td> <td>1 295</td> </tr> </tbody> </table>		2018	2019	2020	Chiffre d'Affaires (délégalare)	863 227 €	935 760 €	844 918 €	Résultat Net	64 630 €	39 122 €	91 630 €	Redevances	19 887 €	19 947 €	19 955 €	Nbre licenciés	855	824	747	Total compétiteurs	3 585	3 914	1 295
	2018	2019	2020																								
Chiffre d'Affaires (délégalare)	863 227 €	935 760 €	844 918 €																								
Résultat Net	64 630 €	39 122 €	91 630 €																								
Redevances	19 887 €	19 947 €	19 955 €																								
Nbre licenciés	855	824	747																								
Total compétiteurs	3 585	3 914	1 295																								
		Nbre licenciés 																									
		Nbre de manifestations 																									

1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<i>Compte de résultat de la délégation</i>				
Délégation :	Année		2020	
Golf de Metz Technopôle	Sport			
	2019	2020	Ecart en €	Ecart en % 2020 - 2019
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	915 760	824 918	- 90 842	-10%
Production stockée immob.	-	-	-	
Subventions	20 000	20 000	-	0%
Autres Produits et reprises	20 366	73 617	53 251	261%
Total Produits d'exploitation	956 126	918 535	- 37 591	-4%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	428 264	350 816	- 77 448	-18%
Sous traitance	49 242	56 454	7 212	15%
Charges de personnel	317 606	297 417	- 20 189	-6%
Redevances Collectivité	19 947	19 955	8	0%
Frais de siège	84 251	80 599	- 3 652	-4%
Dotations aux amortissements	45 830	43 036	- 2 794	-6%
Autres charges	11 171	11 601	430	4%
Total Charges d'exploitation	907 069	803 424	- 103 645	-11%
Résultat d'exploitation	49 057	115 111	66 054	135%
Excédent Brut d'Exploitation	85 692	96 131	10 439	12%
Résultat financier	- 2 371	- 1 441	930	-39%
Résultat exceptionnel	7 659	10 139	2 480	32%
Impôts bénéfice	15 223	32 199	16 976	112%
Résultat net	39 122	91 610	52 488	134%

Compte de résultat en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

Les montants exprimés ici sont Hors-Taxes.

Le Chiffre d'Affaires connaît une baisse globale de -10% entre 2019 et 2020 passant de 916K€ à 830K€.

Le Chiffre d'Affaires propre aux activités de pratique du golf connaît une baisse sur 2020. Les ventes "*Green fees Practise*", donnant un accès journalier au terrain de golf, ont évolué de 88 235€ de recettes en 2019 à 62 654€, soit -40%.

Les ventes liées à l'enseignement ont au contraire augmenté évoluant de 228 184€ en 2019 à 261 768€ en 2020, soit +12,83%.

Les principales variations sont sur les postes, "ventes boutiques" qui étaient affichées à 94K€ en 2019 et apparaissent à 68K€ en 2020, soit -38% ainsi que les "Licences" qui diminuent passant de 5K€ à -4€ en 2020. En effet, du personnel a été mis en arrêt ou en maladie suite au covid. De plus, l'Allemagne ayant créé ses propres licences, beaucoup de frontaliers sont allés se licencier en Allemagne.

Les cotisations affichent une baisse mais restent importantes (390 436€ contre 439 644€ en 2019, soit -12,6%).

La redevance du domaine public pour la location des lieux au restaurant, a diminué de 10K€, évoluant de 30K€ à 20K€ suite à la fermeture du restaurant pendant les différents confinements sur l'année. Aussi, la redevance a été impactée en conséquence.

Enfin, la ligne « Autres produits et reprises » pour 74K€ contient 64K€ de reprise sur amortissements et provisions (19K€ en 2019). Cette hausse concerne les indemnités chômage partiel et des aides liés à la fermeture du Golf sur la période COVID.

Les recettes générées par le golf s'établissent à un montant total de **918 534€** contre 956 126€ en 2019, soit -4%.

Le Délégué perçoit chaque année, au titre d'aide au développement de l'enseignement auprès des jeunes scolaires et participation aux écoles municipales de sports, une Contrainte de Service Public versée par la Ville :

- Une subvention de 30.000€ par an réévaluée chaque année couvre les scolaires (43 386€ contre 43 098€ T.T.C en 2019).

Les charges d'exploitation affichent une baisse globale de 101K€ sur la période soit -13%, pour un montant total de **759 939€** contre 861 240€ en 2019. Cette baisse s'explique notamment par :

- Les achats diminuent de 108K€ à 62K€ en 2020.
- Les matières premières diminuent de 60K€ à 51K€ car le délégué a puisé dans ses stocks afin de faire face à la pénurie qui existait pendant les confinements.
- La sous-traitance augmente de 49K€ à 56K€ suite aux nouveaux investissements réalisés sur les greens
- Les charges de personnel restent stables malgré une année 2020 marquée par la covid et les confinements. Il n'y a pas eu de licenciements. Au contraire, recrutement d'un élève moniteur.

De fait, le résultat d'exploitation du Délégué a augmenté pour cette année 2020 : 115 560 contre 49 048€ en 2019.

Déduction faite d'un résultat financier négatif de -1 440€, d'un résultat exceptionnel positif de 10 139€ et d'impôts sur les bénéfices d'un montant de 32 199€, le résultat net du Délégué est de 92 060€ en 2020 contre 39 120€ en 2019 (soit +58%).

Concernant les redevances versées à la Ville :

Le niveau de redevances attendues par la Ville sur 2020 est sensiblement identique à ceux des exercices précédents. Avec une redevance d'affermage correspondant à l'amortissement comptable des investissements affermés sur une durée de 20 ans (**montant forfaitaire de 18 750€ H.T. non indexé**) et une redevance d'occupation du domaine public de 1 205,20€ (**montant de 1 000€ H.T. indexé**).

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %
Recettes Activité	10 492 234	8 997 812	1 494 422	14%
Autres Produits et reprises	711 947	2 398 813	-1 686 866	-237%
Σ Produits	11 471 482	11 396 625	74 857	1%
Achats, Serv Ext et autres	4 728 097	1 591 997	3 136 100	66%
Charges de personnel	4 595 819	5 379 795	-783 976	-17%
Redevances Collectivité	239 756	242 088	-2 332	-1%
Frais de siège	830 407	0	830 407	100%
Dotations aux amortissements	394 821	196 000	198 821	50%
Dotations aux provisions	3 210		3 210	100%
Autres charges	45 044	3 816 900	-3 771 856	-8374%
Σ Charges	10 837 154	11 226 780	-389 626	-4%
Résultat d'exploitation	634 328	169 845	464 483	73%
Résultat financier	-67 010	0	-67 010	100%
Résultat exceptionnel	69 170	0	69 170	100%
Résultat Net avant IS	636 487	169 845	466 642	73%

Comparaison du Cumul des Réalisations par rapport aux Prévisions (en € H. T.) et actualisé au CEP

Les recettes d'activités réalisées au cumulé sont supérieures de 14%, des prévisions (+1 494K€) par rapport au Compte d'Exploitation réajusté du Délégué. Les charges d'exploitation cumulées sont inférieures à hauteur de -390K€, soit -4%. Les résultats financiers et exceptionnels n'apportent pas à commentaires. Le résultat net cumulé sur la période apparaît au-dessus des prévisions du compte d'exploitation du Délégué (écart de 467K€ entre les prévisions et les réalisations cumulées).

3. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2020

Depuis juin 2006, le golf de Metz Technopole est géré en Délégation de Service Public par un contrat d'affermage de 15 ans via la SARL Garden Golf de Metz Technopole, filiale à 100% de UGOLF. Le Golf de Metz Technopole fait partie des 25 golfs de UGOLF qui ont adopté le concept du Garden Golf : un esprit sportif et convivial propice au développement du sport et à la préservation de l'environnement.

En 2021, le contrat de DSP a été renouvelé et UGOLF a été reconduit jusqu'en 2024. L'année 2020 a bien évidemment été marquée par la pandémie et les impacts de la crise sanitaire dus à la COVID-19. Cependant, le délégataire n'a pas sollicité la collectivité pour des reports et réduction de redevances. Ainsi, la Ville et le Garden Golf ont convenu d'une gestion du contrat comme une année « normale ». Le golf faisant partie d'une activité plein air, la structure a pu donc très rapidement rouvrir à la suite du 1er confinement en mars-avril.

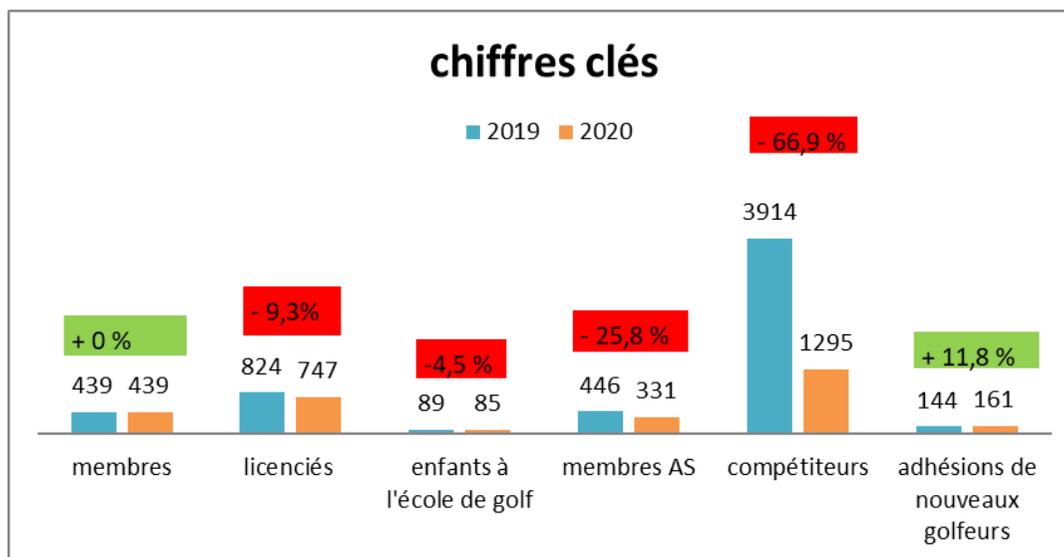
Tout au long de l'année 2020 un terrain et des greens de qualité ont été proposés aux golfeurs malgré de nombreuses contraintes environnementales.

Alors qu'en 2019, le Chiffre d'Affaires global avait été en forte augmentation, cela n'a évidemment pas été le cas en 2020 au vu de la situation sanitaire et la perte de 3 mois d'activité. Les parties enseignement et green-fees restent toutefois assez stables montrant la qualité des services proposés au public ainsi que l'intérêt du golf pour les messins. Un effort particulier est en effet réalisé au niveau de la découverte du golf pour des personnes débutantes avec notamment de nombreuses initiations gratuites et la mise en place d'un forfait débutant à prix attractif.

Chiffre d'Affaires	2019	2020	variation 2019/2020	
cotisations	439 644 €	390 436 €	- 49 208 €	-12,60%
green-fees	51 469 €	32 602 €	- 18 867 €	-57,87%
practice	36 766 €	30 052 €	- 6 714 €	-22,34%
enseignement	228 184 €	261 768 €	33 584 €	12,83%
boutique	93 761 €	68 014 €	- 25 747 €	-37,86%
location restaurant	30 000 €	20 000 €	- 10 000 €	-50,00%
GLOBAL	879 824 €	802 872 €	- 76 952 €	-9,58%

Au niveau de la fréquentation du golf, elle est plutôt stable d'une manière générale. On notera plus particulièrement une augmentation du nombre de nouveaux golfeurs malgré le contexte sanitaire en 2020. Au-delà des actions

menées par le golf, cela s'explique par une pratique sportive en extérieur rapidement autorisée ainsi qu'une météo favorable tout l'été. Voici ci-dessous, les principaux chiffres :



Les évènements 2020

De nombreuses initiations gratuites ont été proposées tout au long de l'année et ont permis d'initier plus de 750 personnes dont 161 ont souscrit à la formule débutante : SWING4U (soit 11% de plus qu'en 2019).

Le calendrier des compétitions était, malgré la COVID-19, très attractif avec des partenaires fidèles mais également de nouveaux partenaires. 84 compétitions se sont déroulées et ont accueillies 1271 participants.

Concernant les compétitions caritatives généralement organisées, le contexte sanitaire n'a malheureusement pas permis de la maintenir. En effet, Green de l'espoir était planifié en Avril pendant le confinement et pour la seconde, les restrictions étaient trop fortes jusqu'en aout et le délai trop court pour septembre.

Enfin, le Garden Golf a également participé à des actions de promotion comme le dispositif 2S2C ainsi que la Fête du Sport qui s'est déroulée en septembre au complexe Saint Symphorien.

Enseignement des jeunes

20 classes, issues de 16 écoles soit 467 élèves de CM1/CM2, étaient prévues pour participer à un cycle de découverte du golf. Seul le 1er cycle (sur 3) a pu être mené à terme, l'année scolaire ayant été interrompue dès le vendredi 13 mars 2020 en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

De même, malgré une manifestation réduite, 41 jeunes ont pu bénéficier de séances d'initiation, assurées par l'Association Sportive, dans le cadre des Animations Estivales.

4. SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Le délégataire a procédé aux achats et réparations suivants en 2020.

Réalizations 2020	
achat d'éléments de tonte	5 000 €
meublier de parcours	5 400 €
achat 12 000 balles de practice	3 000 €
élagage des sous-bois pour mise en lumière des zones de jeu	2 000 €
grave calcaire sur les trous les plus humides	3 000 €
création d'un bunker d'entraînement au practice	maintenance
TOTAL	18 400€

UGOLF a travaillé dans la continuité de ses investissements des années précédentes. Son objectif est d'offrir aux golfeurs un terrain de qualité et des événements riches et variés permettant à tous d'allier sport et convivialité.

5. ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Les parcours, les zones d'entraînements et le practice ont été accessibles toute l'année. Le club house a toutefois été fermé du 24 décembre au 2 janvier inclus. La crise sanitaire a contraint à la fermeture du golf durant près de 3 mois.

Le site internet du Garden Golf est mis à jour régulièrement et donne la possibilité aux visiteurs de réserver leur parcours en ligne et de consulter les dernières informations. Les usagers ont la possibilité de donner leur avis directement sur le site internet. Une enquête de satisfaction devrait être mise en place prochainement.

Le délégataire prend également de nombreuses mesures en faveur du développement durable. Il réduit en effet au minimum l'utilisation des produits phytosanitaires et recherche des solutions innovantes pour les supprimer complètement (programme de regarnissage, défeutrage régulier, aération à louchets, ...). La gestion des espaces verts et des terrains de golf se fait aussi de manière responsable par des jardiniers sensibilisés et formés.

UGOLF entretient un lien fort avec l'Association Sportive qu'elle soutient chaque année de diverses manières (cf. tableau ci-dessous). Sa dotation a logiquement diminué du fait de la baisse du nombre de compétitions.

soutien à l'AS du GARDEN GOLF	année		variation 2019/2020	
	2019	2020	€	%
prise en charge des pros lors des déplacements jeunes	2 000 €	2 000 €	- €	0%
entraînement des équipes (mise à disposition d'un pro)	8 680 €	8 400 €	- 280 €	-3%
reversement de l'intégralité des droits de compétitions	7 300 €	4 200 €	- 3 100 €	-42%
accès practice (2000 seaux de balles distribués aux équipes)	10 200 €	10 200 €	- €	0%
remises consenties pour les compétitions (balles, sacs, chariots électriques...)	3 000 €	3 000 €	- €	0%
reversement de 200€ par joueur d'équipes	4 200 €	5 000 €	800 €	19%
total	35 380 €	32 800 €	- 2 580 €	-7%

6. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

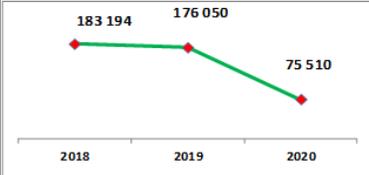
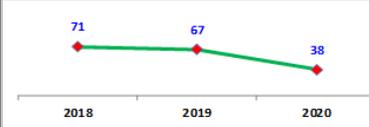
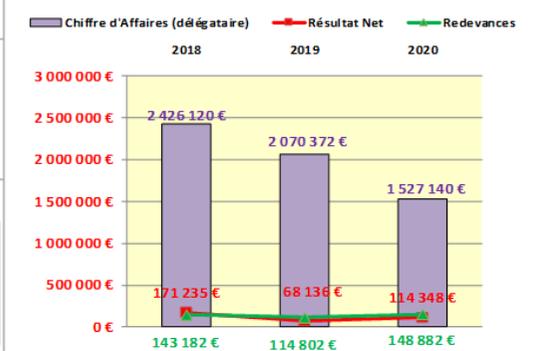
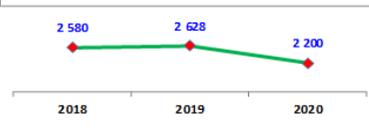
Au niveau des parcours, UGOLF souhaite chaque année progresser dans l'optimisation de l'entretien des terrains et greens. Ainsi, il reste encore du drainage à réaliser sur certains trous afin de réduire l'humidité et améliorer le confort de jeu des golfeurs.

Pour 2021, l'objectif sera également de trouver une solution durable pour la protection des bâtiments administratifs situés à proximité du golf et avec lesquels, il y a régulièrement des accidents de type "balles perdues". Cela concerne principalement le bâtiment du CROUS et la terrasse du restaurant universitaire.

Les diverses actions de communication et de découverte du golf seront reproduites afin de développer et de rendre accessible ce sport au plus grand nombre. Toute l'équipe du Garden Golf continuera ses efforts sur la qualité du parcours, la fidélisation des clients et la démocratisation du golf.

Enfin, 2021 sera une année particulière avec le renouvellement du contrat. UGOLF réfléchit donc déjà à la suite et aux propositions qu'il souhaite faire à la collectivité pour améliorer les parcours et les services proposés et développer la pratique du golf.

LES ARENES

		Tableau de bord - Délégations de Service Public																										
Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Evaluation Année : 2020 Service gestionnaire : Pôle Animation, jeunesse, sports et vie associative		Code délégation : V_ARENES > août 18 Les Arènes		Date : 11 octobre 2021 Politique publique : Sports et Population Domaine d'activité : Événementiel																								
Etablissement Situé à : 5 Avenue Louis le débonnaire 57000 METZ Nature du contrat : Affermage Signé le : 01/08/2018 Avec effet au : 01/08/2018 Échéance : 31/07/2026 Durée : 8 ans		INDICATEURS ♦ Activité Éléments Financiers (En euros)																										
Exploitant : Raison sociale : SNC Les Arènes Forme juridique : SNC Adresse : 5 Avenue Louis le débonnaire 57000 METZ Capital : 3 200 € Société dédiée : OUI Société Mère : S-PASS Théâtres-Spectacles-Évènements (Filiale de FIMALAC Entertainment)		Nbre de spectateurs 		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'Affaires (déléataire)</td> <td>2 426 120 €</td> <td>2 070 372 €</td> <td>1 527 140 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>171 235 €</td> <td>68 136 €</td> <td>114 348 €</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>143 182 €</td> <td>114 802 €</td> <td>148 882 €</td> </tr> <tr> <td>Nbre de manifestations</td> <td>71</td> <td>67</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Nbre de spectateurs</td> <td>183 194</td> <td>176 050</td> <td>75 510</td> </tr> </tbody> </table>		2018	2019	2020	Chiffre d'Affaires (déléataire)	2 426 120 €	2 070 372 €	1 527 140 €	Résultat Net	171 235 €	68 136 €	114 348 €	Redevances	143 182 €	114 802 €	148 882 €	Nbre de manifestations	71	67	38	Nbre de spectateurs	183 194	176 050	75 510
	2018	2019	2020																									
Chiffre d'Affaires (déléataire)	2 426 120 €	2 070 372 €	1 527 140 €																									
Résultat Net	171 235 €	68 136 €	114 348 €																									
Redevances	143 182 €	114 802 €	148 882 €																									
Nbre de manifestations	71	67	38																									
Nbre de spectateurs	183 194	176 050	75 510																									
		Nbre de manifestations 																										
		Fréquentation moyenne par spectacle 																										

1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<i>Compte de résultat de la délégation</i>				
Délégation :	Année		2020	
Les Arènes	Evénementiel			
	2019	2020	Ecart en €	Ecart en % 2020 - 2019
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	966 050	393 509	- 572 541	-59%
Production stockée immob.	-	-	-	
Subventions	1 104 322	1 133 631	29 309	3%
Autres Produits et reprises	780	926	146	19%
Total Produits d'exploitation	2 071 152	1 548 066	- 523 086	-25%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	1 144 907	866 830	- 278 077	-24%
Sous traitance	372 508	160 279	- 212 229	-57%
Charges de personnel	320 889	185 538	- 135 351	-42%
Redevances Collectivité	114 802	148 882	34 080	30%
Frais de siège	80 000	80 000	-	0%
Dotations aux amortissements	86 341	99 395	13 054	15%
Dotations aux provisions	22 355	51 457	29 102	130%
Autres charges	232 852	104 597	- 128 255	-55%
Total Charges d'exploitation	2 002 146	1 433 785	- 568 361	-28%
Résultat d'exploitation	69 006	114 281	45 275	66%
Excédent Brut d'Exploitation	409 774	265 890	- 143 884	-35%
Résultat financier	- 250	460	710	-284%
Résultat exceptionnel	- 620	- 393	227	-37%
Impôts bénéfice	-	-	-	
Résultat net	68 136	114 348	46 212	68%

Compte de résultat en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

Sur l'année 2020, le délégataire enregistre -59% de **recettes d'activité** (393k€ contre 966k€ en 2019), soit -572k€ entre 2019 et 2020. En effet, la crise sanitaire a impacté les recettes des Arènes, l'établissement ayant été fermé à plusieurs reprises dans l'année. L'établissement a été fermé du 17 mars au 11 mai 2020. Cependant il est à noter que seules les activités sportives pour les sportifs de haut niveau et professionnels ont été autorisées jusqu'au 31/08. Les salles annexes ont repris partiellement en septembre pour être de nouveau fermées à partir du 30/10 jusque début décembre. À chaque confinement seules les activités haut niveau (Gym, trampoline et judo) ainsi que professionnelles (handball) ont été autorisées. Au niveau de la grande salle quelques matchs de hand se sont déroulés avec du public en septembre et octobre puis à huis clos, il y a également eu des concours administratifs, une assemblée générale et l'exposition de dinosaures.

Aussi il a été constaté une baisse générale sur l'ensemble des produits. Les variations les plus importantes concernent :

- La location de spectacles/concerts (billetterie) diminue de 105k€ à 63k€ (9 spectacles/concerts contre 18 en 2019)
- Les prestations refacturées (fluides, prestations techniques, sécurité, incendie) diminuent de 692k€ à 256k€ entre 2019 et 2020. Ces prestations étant liées au nombre de manifestations, le fait de ne pas en avoir durant la crise sanitaire, impacte tous les postes liés : sécurité, hôtesse, fluides, prestations techniques
- Les partenariats commerciaux évoluent de 68k€ à 20k€ car ces partenariats sont liés aux activités du groupe et dépendent de l'ensemble des salles. Le siège reverse la part revenant aux sites au prorata du nombre de sites ou au prorata des produits vendus notamment dans les buvettes. Le manque d'activité suite aux fermetures liées au covid, a donc impacté les partenariats.
- Les autres prestations diminuent de 129k€ à 34k€, elles contiennent les refacturations d'achats divers liés aux manifestations comme le matériel loué et refacturé (mobilier, matériel technique sono et vidéo principalement, ainsi que les prestations techniques d'accroche). Ces

postes, sont principalement liés à l'activité événementielle privée qui était de 11 en 2020 contre 15 en 2019.

À ces recettes d'activité, s'ajoute une **Contrainte Particulière de Service Public** d'un montant de 1 104 779€ en 2020 (1 099 157€ en 2019). Cette contrainte (CPSP) est versée par la Ville en compensation de contributions imposées au délégataire par la Ville sur l'équipement (mise à disposition de salles annexes auprès d'associations sportives par exemple, droit de priorité sur la grande salle).

Aussi, cette CPSP est constituée en 2020 :

- Servitudes places (20 places) : 23 200€
- Droit de priorité VDM : 110 500€
- Droit de priorité club résident-Metz Handball : 130 000€
- Locations salles annexes : 841 079,10€

La ligne « subventions » pour un montant de 1 133 631€ englobe la CPSP auquel s'ajoute la redevance d'investissement (9 727€) et une subvention d'équipement de la Ville de Metz (19 125€).

Le total de recettes d'exploitation s'élève à **1 548k€** et est inférieur de -34% à 2019.

À noter que les recettes "hors salles annexes" (grande salle dédiée aux spectacles et l'événementiel) représentent 44,42% des recettes globales (688k€) et 55,58% proviennent des recettes "salles annexes" (salle dédiée au sport et aux associations) pour 860k€.

Les charges totales d'exploitation affichent également une baisse de 28% entre 2019 et 2020, pour un montant total de **1 434k€** en 2020 (2 002k€ en 2019). Les charges ont diminué en 2020 suite à la crise sanitaire et les événements réduits qui se sont déroulés aux Arènes. A noter que les dépenses "hors salles annexes" (grande salle dédiée aux spectacles et l'événementiel) représentent 51,81% des recettes globales (691k€) et 48,19% proviennent des recettes "salles annexes" (salle dédiée au sport et aux associations) pour 642k€.

Le résultat d'exploitation affiche +66% entre 2019 et 2020, il est désormais de **114,2€** contre 69k€ en 2019 car malgré une baisse des produits et charges d'exploitation, les produits sont restés plus importants que les charges entre 2019

et 2020. À ce résultat d'exploitation, s'ajoute un résultat financier de 460€ et le résultat exceptionnel de -393€, ce qui porte le résultat net du délégataire à **114,3k€** pour 2020 contre 68k€ en 2018, soit +46%.

À noter que les redevances versées à la collectivité ont été revues et les modalités de calcul sont les suivantes :

- Redevance d'occupation du domaine public (RODP) fixe de 10 000€ annuel indexé,
- Redevances liées aux activités Buvette, restauration et spectacles extérieurs : RODP fixe de 1 200€ annuel indexé et part variable de 2% du Chiffre d'Affaires,
- Redevance d'affermage de 78 000€ annuel indexé,
- Redevance de contrôle : 5 000€ annuel indexé,
- Redevance d'Intéressement sur le Résultat d'exploitation : 10% du résultat d'exploitation de 0 à 50k€, 40% de 50k€ à 100k€, 50% de 100k€ à 200k€, 60% au-delà de 200k€.

En 2020, les redevances totales perçues par la collectivité s'élèvent à 102 671,43€.

Dans le compte de résultat du délégataire, la ligne « Redevances collectivité » s'élève à 148 882€ en 2020. Elle est le résultat de provisions sur 2020, qui seront reprises sur l'exercice suivant selon le réalisé. Ce qui explique les écarts de montants sur les exercices entre le délégataire et les factures émises par la collectivité.

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

On constate que le résultat net réalisé est inférieur aux estimations de ce nouveau contrat.

Toutefois, les recettes totales affichent une sur-réalisation de 8%, soit +513k€ qui est atténué par des charges largement plus élevées que le prévisionnel (+18% soit +1M€). Le délégataire obtient ainsi un résultat d'exploitation inférieure que prévu : **354k€** au 31/12/20 contre 871k€ prévu. Les résultats financier et exceptionnel n'appellent pas de remarque particulière pour ce début d'exploitation.

◆ Période de	2018	à fin 2020		
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %
Recettes Activité	2 464 548	2 330 122	134 426	5%
Autres Produits et reprises	92 739	595 606	-502 867	-542%
Σ Produits	6 136 371	5 623 021	513 350	8%
Achats, Serv Ext et autres	3 269 347	1 103 234	2 166 113	66%
Charges de personnel	825 185	1 184 718	-359 533	-44%
Redevances Collectivité	406 866	268 271	138 595	34%
Frais de siège	264 733	193 333	71 400	27%
Dotations aux amortissements	267 048	278 544	-11 496	-4%
Dotations aux provisions	55 624		55 624	100%
Autres charges	703 092	1 567 411	-864 319	-123%
Σ Charges	5 791 895	4 738 094	1 053 801	18%
Résultat d'exploitation	344 476	884 927	-540 451	-157%
Résultat financier	9 063	-13 697	22 760	251%
Résultat exceptionnel	180	0	180	100%
Résultat Net avant IS	353 719	871 230	-517 511	-146%

Cumul Variation réalisations/prévisions en € HT.

4. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2020

L'année 2020 a bien évidemment été marquée par la pandémie et les impacts de la crise sanitaire dus à la COVID-19. Le délégataire a tout d'abord sollicité la collectivité pour des reports et réduction de redevances. Toutefois, après rencontre, la Ville et S-PASS ont convenu d'une gestion du contrat comme une année « normale ». À la suite de ces négociations, un avenant a été signé concernant le report des journées ville et le contingent de places réservées à la collectivité. Ainsi, la ville pourra disposer, jusqu'à la fin du contrat, de 12 journées supplémentaires à utiliser à sa convenance.

Pour assurer la bonne gestion des Arènes, l'équipe était composée en janvier 2020 de 9 personnes à temps plein. Considérant la crise sanitaire, le manque de reprise de l'activité et malgré les mesures de chômage partiel dont a pu bénéficier la SNC les Arènes, S-PASS a été contrainte de procéder au licenciement pour motif économique, de 2 agents d'accueil. Ainsi, l'effectif des Arènes de Metz s'élève à 7 personnes à temps plein au 31 décembre 2020.

Gestion grande salle

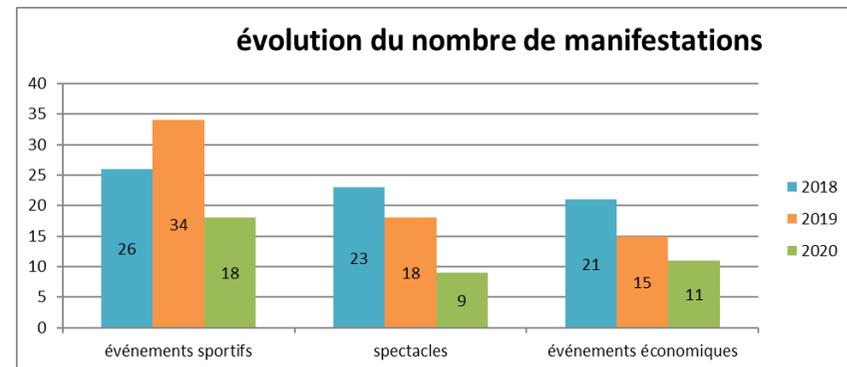
Dans le cadre de la crise sanitaire et des confinements, les Arènes ont été fermées du 17 mars au 11 mai pour les sportifs professionnels mais n'ont réouvert au public réellement que le 22 juin.

Les Arènes ont été utilisées durant 42 jours en 2020 pour des événements sportifs, culturels, d'entreprises et des spectacles (hors utilisation des salles de sport annexes par les clubs et les scolaires). Cela équivaut à un taux d'utilisation de l'équipement de 11,51 %.

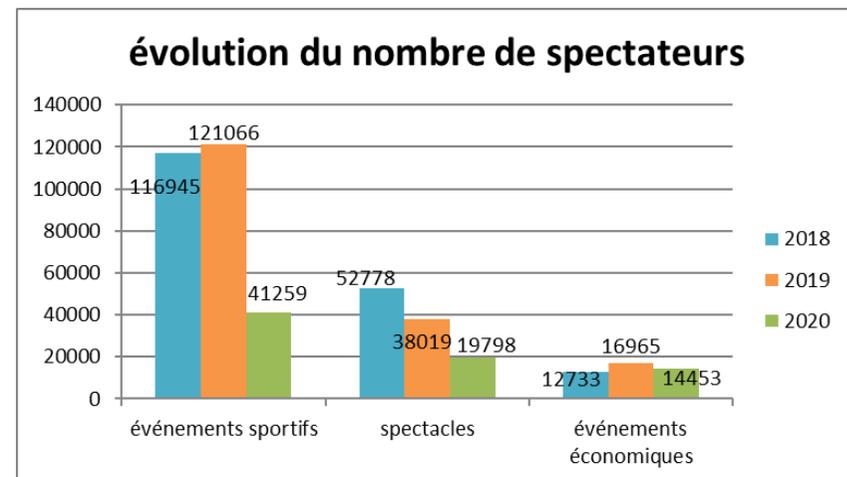
Sur ces journées, il faut compter 4 jours de montage/démontage.

Le nombre de manifestations accueillies sur l'année a bien évidemment chuté entre 2019 (67) et 2020 (38), on notera quand même que le début d'année avait été plutôt prometteur en termes de programmation de spectacles.

Le nombre d'évènements d'entreprise est toutefois resté relativement stable entre 2019 (15) et 2020 (11), cela étant dû aux bonnes relations commerciales entretenues par les Arènes.



En ce qui concerne le nombre de spectateurs, il est très logiquement en baisse. Tout comme le nombre moyen de spectateurs par événement passant de 2628 spectateurs en 2019 à 1 987 en moyenne en 2020.



Journées Ville

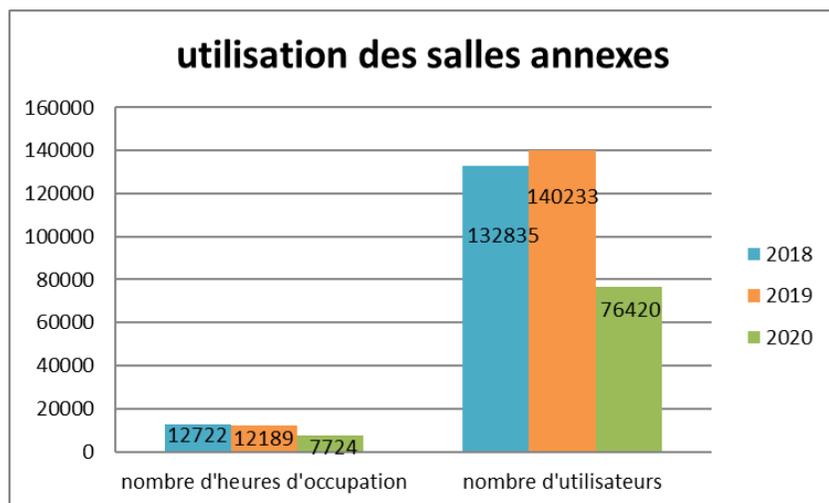
Contractuellement, la Ville de Metz dispose de 37 journées de mise à disposition de la grande salle des Arènes, avec un report autorisé de 4 journées (en négatif comme en positif) d'une année sur l'autre. Ainsi, pour 2019, la ville disposait de 41 journées, elle n'en a utilisé que 14 :

- 14 journées pour Metz Handball dans le cadre de son championnat ainsi que son parcours en ligue des Champions
- 2 journées ont été attribuées pour l'accueil de la Golden Ligue.

Enfin, dans le cadre de sa convention avec le département, la ville met à disposition 2 journées par an. Pour 2019, aucune journée a été utilisée.

Gestion salles annexes

Au niveau de l'utilisation des salles annexes, la programmation est gérée directement par le service Equipements Sportifs de la Ville qui attribue aux clubs et écoles de Metz différents créneaux valables pour l'année scolaire.



On constate que les salles annexes ont été presque moitié moins utilisées qu'en 2019, ceci s'expliquant une nouvelle fois par le contexte sanitaire et le fait que les Arènes ont été fermées au grand public du 23 mars au 22 juin.

5. SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Le délégataire a procédé aux achats et réparations suivantes en 2020 :

investissements et entretien réalisés 2020	montant €HT
rénovation loges artistes et bureaux de production	66 303 €
remplacement sièges coques gradins grande salle	79 794 €
remplacement 14 rideau pendrillons	7 927 €
pièces tribunes	1 536 €
peinture scène	1 222 €
remise en état des portes	13 700 €
réparation trampoline	3 865 €
remplacement trampoline HS	9 831 €
changement vitres salle artistique	1 896 €
changement vitres billetterie et buvette	1 331 €
changement vitres salle rythmique	3 488 €
rénovation espace hall escalier salles annexes	réalisé par le personnel
mise en place projecteur espace traiteur salle échauffement	réalisé par le personnel
changement table de saut - salle de gym	reporté
peinture cage escalier accueil sportif	reporté
peinture couloir loges	reporté
nettoyage des vitres nord	reporté
révision gradins sud	reporté
TOTAL	190 893 €

La Ville est également intervenue plusieurs fois sur des travaux d'entretien du bâtiment.

6. ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Communication

Le délégataire utilise de nombreux moyens de communication pour se faire connaître et promouvoir les événements au sein de sa structure :

- Achat d'espace publicitaire dans le Républicain Lorrain, Urban TV, ...
- La réalisation d'un magazine biannuel : le MAG DES ARENES
- Un site internet avec lien sur les billetteries : 77 400 visites uniques en 2020
- Une page Facebook : 12 922 abonnés au 31 décembre 2020
- Un profil twitter (304 abonnés) et Instagram (1267 abonnés)
- Partenariat en échange de visibilité avec le Républicain Lorrain, le réseau le Met', le centre thermal d'Amnéville, Walygator ou encore le parc Pokeyland.

Actions solidaires

En 2020, dans la continuité des actions menées par le délégataire afin de limiter son impact environnemental, la charte des 15 engagements écoresponsables des grands événements sportifs a été signée avec le Ministère des sports et WWF France. Également, depuis le 1er novembre 2019, les Arènes ont adhéré au programme E(CO2) visant à compenser les émissions carbone liées au transport des déchets en soutenant des programmes de reforestation.

Dans le cadre de leurs actions pour l'inclusion, les Arènes ont pérennisé leur relation avec l'association Planète Aventure Organisation qui utilise l'espace Zen afin d'y prodiguer des cours de yoga. Dans ce cadre, les Arènes mettent à leur disposition le hall Nord pour l'organisation de stages de yoga destinés aux jeunes de quartiers en difficulté.

Enfin, les Arènes accueillent plusieurs fois par an l'Etablissement Français du Sang dans le cadre de dons du sang en leur mettant gracieusement à disposition le grand hall et en prenant en charge les frais de mise en configuration.

Utilisation de la grande salle

Essentiellement au début de l'année 2020, les Arènes ont proposé une programmation sportive :

- La Golden Ligue de handball masculin (3 janvier) ;
- Les matchs de Metz Handball tout au long de l'année.

Elles ont aussi accueilli plusieurs temps forts culturels :

- le spectacle de Lara Fabian (11 janvier) ;
- le spectacle de Muriel Robin (31 janvier) ;
- le spectacle de la Pat Patrouille (le 8 mars).

Également, plusieurs événements grand public se sont déroulés au sein de l'enceinte des Arènes comme le salon du chiot (15 février) ou le musée éphémère (3 et 4 octobre).

Utilisation des salles annexes

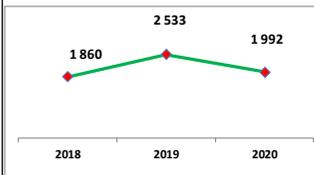
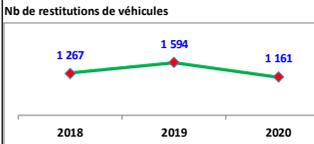
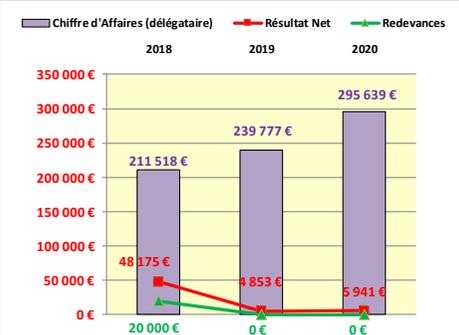
Les clubs sportifs utilisateurs des salles annexes ont pu bénéficier des salles des Arènes pour se réunir en dehors des créneaux attribués par la ville : réunions, assemblées générales, cocktails, ... Cela représente 22 événements sur l'année 2020.

7. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Plusieurs pistes d'amélioration sont en réflexion afin d'améliorer plus encore la qualité des prestations proposées aux Arènes :

- Mise en place d'un point de vente billetterie à l'accueil des salles annexes ;
- Remplacement du mobilier dans les loges artistes ;
- Continuité dans l'amélioration de la qualité d'accueil des clubs dans les salles annexes (relamping, mise en place d'écran, renouvellement matériel).

FOURRIERE AUTOMOBILE

		Tableau de bord - Délégations de Service Public																										
Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Evaluation Année : 2020 Service gestionnaire : Pôle Tranquillité publique, commerce et réglementation		Code délégation : V_FOURRIERE	Date : 28 octobre 2021																									
		Fourrière automobile	Politique publique : Tranquillité publique, réglementation et activités commerciales Domaine d'activité : Réglementation																									
Etablissement Situé à : 95 boulevard solidarité, 57000 METZ Nature du contrat : Affermage Signé le : 01/03/2018 Avec effet au : 01/04/2018 Échéance : 29/02/2028 Durée : 10 ans		INDICATEURS ↓ Activité																										
		Eléments Financiers (En euros)																										
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'Affaires (délégataire)</td> <td>211 518 €</td> <td>239 777 €</td> <td>295 639 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>48 175 €</td> <td>4 853 €</td> <td>5 941 €</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>20 000 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>Nb de restitutions de véhicules</td> <td>1 267</td> <td>1 594</td> <td>1 161</td> </tr> <tr> <td>Total véhicules mis en fourrière</td> <td>1 860</td> <td>2 533</td> <td>1 992</td> </tr> </tbody> </table>				2018	2019	2020	Chiffre d'Affaires (délégataire)	211 518 €	239 777 €	295 639 €	Résultat Net	48 175 €	4 853 €	5 941 €	Redevances	20 000 €	0 €	0 €	Nb de restitutions de véhicules	1 267	1 594	1 161	Total véhicules mis en fourrière	1 860	2 533	1 992
	2018	2019	2020																									
Chiffre d'Affaires (délégataire)	211 518 €	239 777 €	295 639 €																									
Résultat Net	48 175 €	4 853 €	5 941 €																									
Redevances	20 000 €	0 €	0 €																									
Nb de restitutions de véhicules	1 267	1 594	1 161																									
Total véhicules mis en fourrière	1 860	2 533	1 992																									
		Total véhicules mis en fourrière 																										
		Nb de restitutions de véhicules 																										
		Interventions hors Metz 																										
Exploitant : Raison sociale : SARL AFM (Auto Fourrière Metz) Forme juridique : SARL Adresse : 55 rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION Capital : 10 000 € Société dédiée : OUI Société Mère : AFM																												

Ce rapport a été établi à partir des informations transmises par le délégataire (rapport d'activités, comptes annuels) et des informations du logiciel de la Ville de Metz (LOGITUD) concernant l'activité de fourrière.

1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<i>Compte de résultat de la délégation</i>				
Délégation :	Année		2020	
Fourrière automobile	Réglementation			
	2019	2020	Ecart en €	Ecart en % 2020 - 2019
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	239 777	283 540	43 763	18%
Subventions	-	12 099	12 099	
Autres Produits et reprises	1 034	4 001	2 967	287%
Total Produits d'exploitation	240 811	299 640	58 829	24%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	99 637	107 563	7 926	8%
Sous traitance	-	-	-	
Charges de personnel	92 802	116 983	24 181	26%
Redevances Collectivité	-	-	-	
Frais de siège	-	-	-	
Dotations aux amortissements	815	1 865	1 050	129%
Dotations aux provisions	-	-	-	
Autres charges	41 847	66 239	24 392	58%
Total Charges d'exploitation	235 101	292 650	57 549	24%
Résultat d'exploitation	5 710	6 990	1 280	22%
Excédent Brut d'Exploitation	47 338	71 093	23 755	50%
Résultat financier	-	-	-	
Résultat exceptionnel	-	-	-	
Impôts bénéfice	857	1 049	192	22%
Résultat net	4 853	5 941	1 088	22%

Compte de résultat en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

L'année 2018 était marquée par la passation d'un contrat concernant la gestion de la fourrière automobile, auparavant en gestion municipale. Le présent contrat a été exécuté à compter du 01/03/18 pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 29/02/28. Le démarrage de l'exploitation a réellement débuté le 04/04/18 sur l'ancien site de la fourrière municipale, rue Dreyfus Dupont. Une fois les aménagements réalisés, le délégataire s'est installé sur le nouveau site, boulevard solidarité (ZAC Sébastopol).

Initialement inscrit au contrat, le délégataire devait prendre à son compte l'aménagement complet du terrain, sa sécurisation, la construction d'un hangar, l'acquisition de matériels, la végétalisation des lieux et l'exploitation de la fourrière. Ces conditions de prise d'effet étaient soumises à un plan de financement initial et à des investissements lourds qui découlaient de l'exploitation du service.

Une partie des obligations légales édictées dans le contrat de DSP n'ont pas été réalisées par le délégataire, il est à ce jour redevable d'investissements portés par la collectivité. La dette des dépenses liées à l'installation s'élève à 129 772,89€.

Une réflexion est en cours entre les services de la ville et le délégataire, pour actualiser le plan de financement initial et le compte d'exploitation prévisionnel du contrat, et pour mettre en place un échéancier de remboursement de la dette sur le restant du contrat, soit 7 ans.

Pour cette 3^{ème} année d'exploitation, le compte de résultat ci-dessous détaille les recettes perçues par le délégataire dans le cadre de son activité ainsi que les charges liées à son exploitation de ce service public. Ces données ont été consolidées sur la base des comptes de résultats issus de la société ADR 67 puis de ceux de la société AFM (Auto Fourrière Metz) créée à compter en février 2019.

Les recettes totales d'un montant de 299 640€ sur 2020 sont inférieures aux estimations du compte d'exploitation prévisionnel (CEP) annexé au contrat. Cela est dû à des recettes non réalisées quant aux opérations d'enlèvements de véhicules aboutissant à des recettes de destructions et d'immobilisations judiciaires notamment.

Les charges d'exploitation, d'un montant total de 292 650€, sont également inférieures au niveau attendu au CEP lors de la passation du contrat. Cela est dû notamment à une sous-réalisation des charges de personnel en début de contrat (225k€ au lieu de 587k€ au 31/12/2020). Sur 2020, le délégataire a employé 3 chauffeurs pour assurer l'activité (2 auparavant). Et également des dotations aux amortissements moindres (3 k€ au lieu de 202k€ au 31/12/2020) dû fait d'un report d'investissements encore non réalisés donc pas de charges à amortir en contrepartie.

Le résultat net de la délégation s'élève à **5 941 € en 2020** contre 4 853 € sur 2019.

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

Pour cette 3^{ème} année d'exploitation, les variations entre le budget de départ et la réalisation du contrat sont les suivantes :

◆ Période de	2018	à fin 2020			
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %	
Recettes Activité	734 835	1 138 464	-403 628	-55%	
Autres Produits et reprises	5 035	0	5 035	100%	
∑ Produits	751 969	1 138 464	-386 494	-51%	
Achats, Serv Ext et autres	290 942	169 595	121 347	42%	
Charges de personnel	225 176	586 625	-361 449	-161%	
Redevances Collectivité	20 000	48 161	-28 161	-141%	
Frais de siège	0	8 256	-8 256		
Dotations aux amortissements	3 192	201 863	-198 671	-6224%	
Autres charges	137 987	53 831	84 156	61%	
∑ Charges	677 298	1 077 963	-400 666	-59%	
Résultat d'exploitation	74 671	60 500	14 171	19%	
Résultat financier	-198	-19 878	19 680	-9940%	
Résultat exceptionnel	7	0	7	100%	
Résultat Net avant IS	74 480	40 622	33 858	45%	

Cumul Variation réalisations/prévisions en € HT.

4. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2020

La durée moyenne de garde : 8.43 jours

Le nombre d'heures d'ouverture au public effective :

- 01 janvier au 17 mars : 71h/semaine
- 16 mars au 31 mai : fermeture COVID
- 02 juin au 31 aout : 30h/semaine
- Septembre : 71h/semaine

Le nombre total d'interventions : 1 992 véhicules en 2020, contre 2 390 véhicules en 2019.

Le nombre total de restitutions de véhicules aux usagers : 1 161 en 2020 contre 1 726 restitutions sur 2019. Le propriétaire du véhicule se voit appliquer les frais suivants : 117,50€ de frais d'enlèvement + 6,23€/jour de frais de garde.

Le nombre total d'expertises effectuées : 737 expertises contre 581 expertises en 2019. Le tarif appliqué au contrevenant est fixé par arrêté ministériel à 61€. Le fouriériste se voit appliquer une charge liée au tarif de 37€/véhicule du cabinet d'expertises. Les recettes générées par véhicule concerné résultent de la différence entre les 2 tarifs, soit 24€/véhicule.

Le nombre total de mises à destruction après expertise (épavistes) : 647 mises à la destruction après expertise.

Le nombre de véhicules saisis (par catégories) et immobilisés par astreinte judiciaire : 14 véhicules saisis.

Personnel affecté (en équivalent temps plein) directement ou indirectement : 4 Equivalent Temps Plein.

5. SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

VEHICULES D'INTERVENTIONS

Nombre et types de véhicules :

- 1 camion fourrière PL avec grue (appartenant à ADR)
- 1 camion plateau (appartenant à ADR)
- 1 véhicule d'intervention RENAULT MASCOTT (appartenant à ADR).

En cas de pics de sollicitations, le concessionnaire utilise un camion de la société (qui n'avait pas la qualité de bien de retour) (Renault Mascott). Cela se produit lors des manifestations sportives et culturelles organisées par la Ville nécessitant des enlèvements de véhicules en nombre plus important.

Opérations de gros entretien, maintenance et de contrôle technique :

Les interventions d'entretien sur le camion fourrière ont été réalisées par la Société AFM.

Gros outillage et équipements fixes nécessaires au service :

- Pince de levage
- Panier
- Treuil

6. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Plusieurs pistes d'amélioration sont identifiées afin d'améliorer la qualité du service et les relations avec la Ville :

- Suivi des indicateurs pertinents de suivi de l'activité : travail de relance avec la société pour que le fichier de suivi soit complété et tenu à jour régulièrement.
- Mise en conformité du terrain et des installations sur site de la fourrière : dans un souci d'amélioration des conditions d'accueil du public et d'image renvoyée aux usagers. De nombreux investissements restent à réaliser de la part du délégataire (Hangar).
- Meilleure concordance entre les différents postes comptables et le suivi d'activité par les services gestionnaires de la Ville : cela implique un travail commun de définition des postes et des libellés pour un suivi plus précis des recettes et des charges. Le travail a été initié en 2020 et se poursuit en 2021 avec l'aide d'un conseiller entreprise pour le suivi financier de la délégation.
- 2021 : Nécessité d'avenanter le contrat. Une partie des obligations légales édictées dans le contrat de DSP n'ont pas été réalisées par le délégataire (matériels nécessaires à l'exploitation du service, investissements à sa charge et faisant l'objet d'un plan de financement initial). Le plan décennal de fonctionnement ainsi que le compte d'exploitation prévisionnel sont à actualiser au regard de la situation actuelle du délégataire, après négociation et accord avec la collectivité.

3

SERVICE GÉRÉ EN RÉGIE

1. INDICATEURS FINANCIERS

CAMPING MUNICIPAL DE METZ										
Statistiques										
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	TOTAL	%	Taxe de séjour
2019	Entrées	918	1636	3581	4877	5107	3222	19 341		
	Nuitées	1501	2874	5801	9221	8751	5172	33 320		
	RECETTES	13 370	26 618	59 421	81 483	81 036	60 082	322 010		15 862 €
2020	Entrées	Fermeture Covid-19	Fermeture Covid-19	Fermeture Covid-19	3447	3366	1560	8 373	-56,71%	
	Nuitées				5105	5073	2485	12 663	-61,99%	
	RECETTES	0	0	0	49 422	57 624	31 566	138 612	-56,95%	6 229 €

2. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2020

Le Camping Municipal de Metz, classé 3 étoiles depuis le 08 octobre 2013, fait partie intégrante des éléments dynamiques favorisant l'attractivité de la Ville par l'hébergement des touristes, de mi-avril à fin septembre.

Le camping est géré réglementairement en régie directe par un Budget Annexe, cette gestion permettant de dégager le coût réel du service, celui-ci étant financé par les usagers.

Il convient de souligner que le site municipal est avant tout un camping de passage (2 nuits sur place en moyenne) où s'arrêtent les estivants (une vingtaine de nationalité dont essentiellement des Hollandais, Allemands, Belges et Français) partant vers le sud de la France. Une aire de stationnement gratuite de camping-car devant le camping (allée de Metz Plage).

La surface est macadamisée et dotée d'une borne de distribution d'eau potable gratuite et d'une fosse de vidange. Huit places de stationnement ont été matérialisées au sol. Celle-ci draine en effet un nombre croissant d'attelages et de campings cars qui stationnent gratuitement et en dehors des 8 espaces réservés et qui prélèvent gratuitement sur une saison, entre 1 500 et 1 800 litres d'eau sur la borne installée à cet endroit. Depuis 2010 les campeurs seront assujettis au paiement de la taxe de séjour, alors qu'elle n'est pas appliquée à l'extérieur.

En 2020, en raison des contraintes liées à la crise sanitaire le camping n'a ouvert que le 1er juillet au lieu du 15 avril ce qui a conduit à une perte d'exploitation de 2 mois ½.

Ainsi, 8 373 arrivées ont été enregistrées de juillet à fin septembre pour 12 663 nuitées, ce qui représente une diminution de - 56,66% par rapport à l'année 2019 pour les arrivées et une diminution de 61,90% pour les nuitées.

Les recettes se sont élevées à 138 612 euros soit une diminution de 56,95% par rapport à 2019.

Comme par les années passées, les touristes étrangers apportent une contribution massive à la fréquentation du camping.

La répartition des effectifs par emploi métiers s'établit comme suit :

- 1 responsable (personnel mairie)
- Hôtesse de caisse : 3 saisonniers et 1 personne détachée des piscines (personnel mairie)
- Veilleurs de nuit : 2 saisonniers
- Agents de placement et d'accueil : 8 saisonniers
- Un agent technique chargé de l'entretien et de travaux confortatifs (personnel mairie).

3. ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Des aménagements ont été réalisés pour améliorer la qualité du service en 2020 :

- Branchement (eau, électricité, climatisation) roulotte et maison magique
- Toiture restaurant et étanchéité cuisine
- Travaux gouttières et avaloirs – régie et sanitaires

- Jeux pour enfants
- Volets roulants (épicerie)
- Façade restaurant
- Réalisation d'un puit perdu
- Achat d'une armoire réfrigérée
- Réfection de trottoirs
- Remplacement de plusieurs bornes de distribution (électricité et eau)
- Arase du mur de la façade du parking du restaurant.

4. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Aucun investissement n'est prévu au camping pour 2021 mais une continuelle amélioration du service offert aux campeurs interviendra.



Rapport annuel de synthèse

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Synthèse 2020

Réalisation & conception : Mission aide au pilotage

Date : Octobre 2020



RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Désignée par le Conseil Municipal de la Ville de Metz, la Commission Consultative des Services Publics a un rôle prééminent en matière d'aide à la gestion des services publics locaux.

En effet, même si les textes définissent de manière stricte le rôle de la Commission Consultative des Services Locaux (CCSPL), ses interventions sont utiles pour mieux appréhender la qualité du service public et par la même son efficacité.

1 – Le rôle de la CCSPL tel que prévu par les textes

La loi distingue deux types de saisines obligatoires de la commission : pour avis ou pour examen.

1.1. La Commission intervient pour avis préalable à la décision de principe soumise à l'assemblée délibérante :

- sur tout projet de délégation de service public,
- sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- sur tout projet de partenariat,
- sur tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

L'avis porte sur le projet, le principe, les statuts, à l'exclusion des modalités économiques et financières, ou de durée qui pourront utilement faire l'objet d'une simple présentation pour information.

Il est précisé que les avenants de prorogation ou de renouvellement des contrats de délégation de service public ne sont pas formellement soumis à avis préalable de cette Commission. Ils pourront faire l'objet d'une présentation pour simple information.

1.2. La Commission a également pour mission d'examiner chaque année :

- les rapports annuels présentés par les délégataires de service public prescrits à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement, d'eau potable

- et d'élimination des déchets,
- le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

La soumission pour examen n'implique pas l'expression d'un avis obligatoirement transmis à l'Assemblée. L'Assemblée peut donc prendre acte de la présentation des rapports antérieurement ou postérieurement à l'examen de la Commission.

Les remarques, observations émises par la Commission, au cours de cet examen, font l'objet d'un relevé de conclusions transmis pour information à l'Assemblée.

Notamment, il est prévu que la Commission se réunisse tous les ans afin de préparer un rapport de son activité au cours de l'année précédente. Ce rapport est présenté au Conseil Municipal. C'est l'objet du présent document.

1.3. Pour examen des propositions relatives à l'amélioration des services publics locaux :
L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *la majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux* ».

Ce dernier point n'est pas développé par les textes législatifs. Cette mission laisse donc de grandes latitudes pour soumettre à l'avis de la Commission tout sujet lié à l'exécution et à l'amélioration des services publics locaux (rien n'interdit que le Président de la Commission demande aux membres d'accepter d'inscrire un point à l'ordre du jour).

Notamment, il est précisé que les synthèses faites des rapports annuels des délégataires contiennent toutes des pistes d'amélioration du service public concerné qui doivent être discutées avec les délégataires à l'issue de l'examen des rapports annuels.

2 – Le mode de fonctionnement des CCSPL

Tout d'abord, il est rappelé qu'une Commission Consultative des Services Publics Locaux est composée d'élus (à la représentation proportionnelle) auxquels s'adjoignent des représentants d'associations locales. Sa composition doit permettre une expression pluraliste des élus, mais également associer, aux avis des compétences qui se manifestent par l'intermédiaire des représentants des associations locales.

C'est ainsi qu'à la fin de chaque séance, après épuisement de l'ordre du jour, le Président de la commission doit inviter les membres à faire part de leurs suggestions et propositions et les soumettre à l'approbation de la commission, pour étude et/ou mise en œuvre immédiate.

À la séance suivante, la présentation qui sera faite du traitement qu'il sera possible techniquement ou financièrement d'accorder aux propositions relève de l'information ou de l'examen, et n'a pas à donner lieu à l'expression d'un avis.

Les textes ne préconisent pas de vote formel, sauf pour l'inscription de propositions à l'ordre du jour, puisqu'elle doit être l'expression d'une majorité des membres. Néanmoins, à l'exclusion des présentations pour information ou pour examen, chaque fois que l'avis est formellement requis, il conviendra de le constater par un vote permettant d'identifier clairement le positionnement de la majorité des membres à l'égard du sujet évoqué et de le consigner au procès verbal de séance.

3 – Les réunions de la CCSPL au cours de l'exercice 2020

La Commission s'est réunie le 17 novembre 2020 sur les points suivants :

- Examen des rapports annuels 2019 des délégataires des services publics ;
- Examen du rapport annuel 2019 sur le camping municipal géré en régie ;
- Communication des rapports 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et du service public de redistribution d'eau potable, d'assainissement et de traitement des déchets ménagers.

Julien HUSSON
Adjoint au Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Husson', is written over a horizontal line that extends across the page.

CONTROLE DE GESTION EXTERNE

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

**Compte-rendu de la réunion du Mardi 17 novembre 2020 à 15h
En Salle D.S.I et en visioconférence**

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des rapports annuels des Délégués de services publics pour 2019, du rapport annuel 2019 sur le camping municipal géré en régie ainsi que les rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement, de traitement des déchets ménagers et de redistribution d'eau potable.

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur Julien HUSSON, Adjoint au Maire de Metz, sur délégation de Monsieur le Maire.

- Madame Christine LABRY, Responsable du Contrôle de gestion externe,
- Madame Martine GAULARD, Cheffe de Service Développement des Pratiques Sportives,
- Madame Anne DUPONT-ESCALE, Responsable du Pôle Relations et Informations Internes,
- Monsieur Maxime LE CORRE, Chef de service Nouvelles Mobilités,
- Philippe SCHRUB, Directeur du Pôle Tranquillité publique Prévision et Réglementation,
- Monsieur NICLOUX Yves, Directeur des Achats et de la Commande Publique.

Etaient présents en visioconférence :

- Madame Corinne FRIOT, Conseillère Municipale, Elue,
- Madame Danielle BORI, Conseillère Municipale,
- Monsieur Hervé NIEL, Conseiller Municipal, Adjoint au Maire,
- Monsieur STAUDT Bernard, Conseiller Municipal.

- Monsieur Jean-François VIROT-DAUB, FNAUT,
- Monsieur Damien PORTOLANO, CASAM,
- Madame Lauriane TESTARD, Contrôle de gestion externe,
- Madame Caroline BOUCHAREL, Service Développement des Pratiques Sportives.

Etaient excusés/absents :

- Madame Béatrice AGAMENNONE, Conseillère Municipale, Adjointe au Maire,
- Monsieur Julien VICK, Conseiller Municipal, Adjoint au Maire,
- Monsieur Guy REISS, Adjoint au Maire.

- Monsieur Frédéric CHARTE, Directeur Général Adjoint Rayonnement et animation urbaine
- Monsieur François DUPOUY, Directeur Général Adjoint Développement, services urbains et énergie.

Monsieur Julien HUSSON ouvre la séance à 15h05.

Présentation des rapports annuels des délégataires de services publics Golf, Arènes, Stationnement payant sur voirie et Fourrière automobile pour 2019, du rapport annuel 2019 sur le camping municipal géré en régie ainsi que des rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement, de traitement des déchets ménagers et de redistribution d'eau potable.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été appelée à se réunir afin d'examiner les rapports annuels des Délégués de services publics, le bilan d'activité du service exploité en régie dotée de l'autonomie financière qu'est le camping municipal ainsi que les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, de traitement des déchets ménagers et du service public de redistribution d'eau potable.

Le Service du Contrôle de Gestion commence par présenter une synthèse globale des délégations de service public. Puis, les représentants de chaque service gestionnaire des contrats de délégation de services publics de la Ville ont fait état de l'activité opérationnelle de l'année 2019 et des principaux éléments marquants.

Enfin, le contrôle de gestion présente des tableaux de bord financiers par délégation (Chiffre d'Affaires, Résultat net, rentabilité du Délégué et de la Ville).

La CCSP se finalise par une présentation des perspectives 2020 des quatre délégations.

Des commentaires ont été apportés durant la Commission par des membres représentants d'associations locales, et par des membres élus de la Ville.

Relevé des avis et décisions :

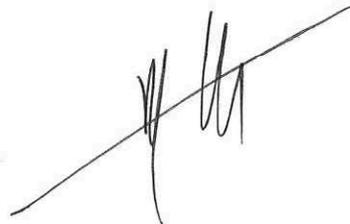
À la demande de Monsieur le Président, les membres de la Commission ont émis, à l'unanimité :

- un avis favorable, à l'unanimité, sur le rapport de synthèse des DSP de l'année 2019,
- un avis favorable, à l'unanimité, sur le rapport relatif à l'activité du camping municipal géré en régie au titre de l'année 2019,
- un avis favorable, à l'unanimité, sur les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement, et de traitement des déchets ménagers de l'année 2019.

Documents annexes :

- Rapport de synthèse 2019 des DSP et du service en régie,
- Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,
- Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers,
- Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le Président de la Commission :



Julien HUSSON

CONTROLE DE GESTION EXTERNE

PROCES VERBAL

**de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
du 17 novembre 2020**

Présentation des rapports annuels des Délégués de services publics pour 2019, du rapport annuel 2019 sur le camping municipal géré en régie ainsi que les rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement, de traitement des déchets ménagers et de redistribution d'eau potable

Sous la présidence de : Monsieur Julien HUSSON, Adjoint au Maire, par délégation de Monsieur le Maire.

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur Julien HUSSON, Adjoint au Maire de Metz, sur délégation de Monsieur le Maire.

- Madame Christine LABRY, Responsable du Contrôle de gestion externe,
- Madame Martine GAULARD, Cheffe de Service Développement des Pratiques Sportives,
- Madame Anne DUPONT-ESCALE, Responsable du Pôle Relations et Informations Internes,
- Monsieur Maxime LE CORRE, Chef de service Nouvelles Mobilités,
- Philippe SCHRUB, Directeur du Pôle Tranquillité publique Prévision et Réglementation,
- Monsieur NICLOUX Yves, Directeur des Achats et de la Commande Publique.

Etaient présents en visioconférence :

- Madame Corinne FRIOT, Conseillère Municipale, Elue,
- Madame Danielle BORI, Conseillère Municipal,
- Monsieur Hervé NIEL, Conseiller Municipal, Adjoint au Maire,
- Monsieur STAUDT Bernard, Conseiller Municipal.

- Monsieur Jean-François VIROT-DAUB, FNAUT,
- Monsieur Damien PORTOLANO, CASAM,

- Madame Lauriane TESTARD, Contrôle de gestion externe,
- Madame Caroline BOUCHARREL, Service Développement des Pratiques Sportives.

Etaient excusés/absents :

- Madame Béatrice AGAMENNONE, Conseillère Municipale, Adjointe au Maire,
- Monsieur Julien VICK, Conseiller Municipal, Adjoint au Maire,
- Monsieur Guy REISS, Adjoint au Maire.
- Monsieur Frédéric CHARTE, Directeur Général Adjoint Rayonnement et animation urbaine
- Monsieur François DUPOUY, Directeur Général Adjoint Développement, services urbains et énergie.

Monsieur Julien HUSSON ouvre la séance à 15h05 et remercie les Membres présents en vérifiant le quorum.

Présentation des rapports annuels des Délégués de services publics Golf, Arènes, Stationnement payant sur voirie et Fourrière automobile pour 2019, du rapport annuel 2019 sur le camping municipal géré en régie ainsi que des rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement, de traitement des déchets ménagers et de redistribution d'eau potable.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été appelée à se réunir afin d'examiner les rapports annuels des Délégués de services publics, le bilan d'activité du service exploité en régie dotée de l'autonomie financière qu'est le camping municipal ainsi que les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, de traitement des déchets ménagers et du service public de redistribution d'eau potable.

Le Service du Contrôle de Gestion commence par présenter une synthèse globale des délégations de service public. Puis, les représentants de chaque service gestionnaire des contrats de délégation de services publics de la Ville ont fait état de l'activité opérationnelle de l'année 2019 et des principaux éléments marquants.

Enfin, le contrôle de gestion présente des tableaux de bord financiers par délégation (Chiffre d'Affaires, Résultat net, rentabilité du Délégué et de la Ville).

La CCSPL se finalise par une présentation des perspectives 2020 des quatre délégations.

Commentaires de la Commission :

- ✓ **Stationnement payant sur voirie**
Aucune question posée.

✓ **Golf**

Aucune question posée.

✓ **Arènes**

Madame BORI s'interroge sur la baisse de la rentabilité de la DSP pour la Ville de Metz en 2019. Madame GAULARD précise que cela est lié au paiement par la Ville de Metz d'une contrainte particulière de service publique (CPSP). En effet, les salles annexes des Arènes sont utilisées pour les clubs sportifs et les scolaires et la Ville de Metz prend en charge les coûts liés à l'utilisation de ces salles. Cette CPSP est donc logiquement plus importante que les redevances classiques perçues pour l'occupation du domaine public, d'affermage ou encore de contrôle.

Madame LABRY précise qu'il s'agit d'un indicateur, et que le poids de ce qui est versé par la Ville de Metz dans le cadre de la CPSP est plus important. Il a cependant diminué un peu de 200k€ par an depuis la nouvelle délégation.

✓ **Fourrière automobile**

Madame FRIOT s'interroge sur la durée après laquelle un véhicule délaissé peut être vendu et si cela est au bénéfice de la société délégataire.

Monsieur SCHRUB précise qu'il n'existe pas de revente de véhicule. En effet, un véhicule délaissé par son propriétaire sur une période d'un mois est expertisé par un cabinet d'expert puis destiné à la casse. Le délégataire perçoit en contrepartie la somme de 182€.

Madame FRIOT s'interroge sur le montant peu élevé perçu par le délégataire et pourquoi le véhicule n'est pas simplement revendu.

Monsieur SCHRUB précise que le véhicule n'appartient pas au délégataire, ce dernier ne peut donc pas réaliser un bénéfice sur la revente de véhicules. De plus, souvent ces véhicules sont sous immobilisation judiciaire, autrement dit, des véhicules mis en fourrière sur réquisition de l'hôtel de police dans le cadre d'instructions judiciaires particulièrement liés à des trafics. Aussi, si après expertise, certains véhicules ont une valeur vénale et sont en état de rouler, l'Etat se charge de les revendre dans le cadre des ventes au domaine.

Madame FRIOT demande également si les communes qui utilisent la fourrière de Metz paient un loyer.

Monsieur SCHRUB répond que le terrain étant propriété de la ville de Metz, mis à disposition du délégataire et que ce dernier peut y stocker des véhicules mis en fourrière à la demande d'autres communes que Metz, les communes concernées versent effectivement une redevance de 6,41€ par jour d'immobilisation du véhicule, montant reversé ensuite à la Ville de Metz.

Madame FRIOT précise que le loyer ne semble pas élevé.

Monsieur SCHRUB stipule qu'il s'agit de montants encadrés relevant de décrets.

✓ **Camping municipal**

Aucune question posée.

✓ **Perspective 2020 des quatre DSP**

Madame FRIOT s'interroge sur une intervention financière de l'Etat est prévue dans le cas où des frais supplémentaires sont à versées par la Ville de Metz aux délégations en difficultés suite à la crise sanitaire.

Monsieur NICLOUX précise que si des demandes spécifiques sont formulées, cela ne concerne que le délégataire et la collectivité. Ce sera donc au délégataire de démontrer les incidences et l'impact de la crise sanitaire sur son activité et à la Ville de Metz de statuer ensuite sur une renégociation du contrat ou pas.

✓ **Rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, de traitement des déchets ménagers et d'assainissement de l'année 2019**

Monsieur Julien HUSSON remercie les Services pour la préparation de la présente synthèse des rapports soumis à l'examen de la Commission et demande aux Membres de se prononcer :

Relevé des décisions/avis de la Commission :

Avis favorable, à l'unanimité, sur le rapport de synthèse des DSP de l'année 2019.

Avis favorable, à l'unanimité, sur le rapport relatif à l'activité du camping municipal géré en régie au titre de l'année 2019.

Avis favorable, à l'unanimité, sur les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, de traitement des déchets ménagers et d'assainissement de l'année 2019.

Documents annexes :

- Rapport de synthèse 2019 des DSP et du service en régie,
- Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,
- Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers,
- Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le Président de la Commission :



Julien HUSSON